

*Importance de la documentation pour la coopération interparlementaire : étude diagnostique du SDA et réalisation de dossier documentaire sur la coopération*

**REPUBLIQUE DU BENIN**

\*\*\*\*\*

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE**

\*\*\*\*\*

**UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI**

\*\*\*\*\*



**ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE  
(ENAM)**

\*\*\*\*\*

**CENTRE DE FORMATION AUX CARRIERES DE L'INFORMATION**

\*\*\*\*\*



**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU CYCLE I POUR  
L'OBTENTION  
DU DIPLOME DE TECHNICIEN SUPERIEUR (DTS)**

**OPTION :**

**Sciences et Techniques de l'Information Documentaire (STID)**

**FILIERE :**

**Documentation**

**Année académique :**

**2005-2006**

**Thème :**

**Importance de la documentation pour la coopération  
interparlementaire (étude diagnostique du SDA et  
réalisation de dossier documentaire sur la coopération  
interparlementaire)**

***Réalisé et soutenu par :***

**Marius EWASSADJA ADAHA**

***Maître de stage :***

**M. Bonaventure GUEDEGBE**

***Directeurs de mémoire:***

**M. François AMETONOU**

**&**

**M. Appolinaire GBAGUIDI**

***Décembre 2006***

***L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE  
MAGISTRATURE N'ENTEND DONNER AUCUNE  
APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS  
EMISES DANS CE MEMOIRE. CELLES-CI DOIVENT  
ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A LEUR  
AUTEUR.***

# **IDENTIFICATION DU JURY**

**PRESIDENT :**

**VICE PRESIDENT :**

**MEMBRES :**

# Dédicaces

- ⚭ A Dieu le Père tout puissant, pour tes multiples bienfaits dans ma vie ;
- ⚭ A mon cher feu père Christophe ADAHA, pour les peines que tu t'es données pour tes fils. Heureux serais-tu de bénéficier des fruits de tes nobles efforts !
- ⚭ A ma tendre mère Elisabeth TOSSOU, pour son affection et ses efforts croissants ainsi que son sacerdoce pour l'éducation de ses enfants. Que ce travail soit pour toi un encouragement.
- ⚭ A mes frères et sœurs Esther, Gyslaine, Carmène, Vital et Aristide pour vos concours et votre affection sans cesse renouvelée. Cette œuvre est la vôtre.
- ⚭ A tous mes amis qui ont contribué à la réalisation de cette œuvre, que ce travail nous unisses davantage.

# Remerciements

- ☞ Au Seigneur Dieu Tout puissant qui nous a été de tout secours et a guidé nos pas ;
- ☞ Aux enseignants de l'Ecole Nationale d'administration et de Magistrature (ENAM), notamment ceux du CEFOCI ;
- ☞ A messieurs François AMETONOU et Apollinaire GBAGUIDI pour avoir accepté conduire ce travail et ce, malgré leurs occupations multiples ;
- ☞ Au Directeur des services législatifs Isaac FAYOMI pour ses explications et conseils ;
- ☞ Au chef service de la Documentation et des Archives, Bonaventure GUEDEGBE, pour sa disponibilité et ses conseils ;
- ☞ Au chef de la division archive du SDA, Théophile GANKPE, pour son soutien ;
- ☞ A M. Constant HONNOUGAN de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales pour son appui ;
- ☞ Au chef de la division des commissions Marouf A. CHOUTI, pour sa sympathie et ses éclaircissements ;
- ☞ A mes oncles Aimé KPONVI et Félicien EWASSADJA pour leur soutien matériel et moral ;
- ☞ A Mme Jacqueline ESSOU et M. Lopez Henri ZINSOU tous deux collaborateurs du Directeur des services législatifs, pour leur soutien ;
- ☞ A mon compagnon de lutte Antoine ANAGONOU, ami des lettres ;
- ☞ A tout le personnel de l'Assemblée Nationale pour son accueil ;
- ☞ A vous, membres du jury pour avoir accepté apprécier ce travail.

## **LISTE DES Sigles et abréviations**

<b>ACCT</b>	: Agence pour la Coopération Culturelle et Technique
<b>ACP/UE</b>	: Afrique-Caraïbes-Pacifique/Union Européenne
<b>AIPLF</b>	: Assemblée Parlementaires de langue française
<b>AN</b>	: Assemblée Nationale
<b>ANR</b>	: Assemblée Nationale Révolutionnaire
<b>C/CIP</b>	: Cellule chargée de la coopération interparlementaire
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEFOCI</b>	: Centre de Formation Aux Carrières de l'Information
<b>CIP/UEMOA</b>	: Comité Interparlementaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine
<b>EBAD</b>	: Ecole des Bibliothécaires et Archivistes de Dakar
<b>ENAM</b>	: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
<b>NEPAD</b>	: Nouveau Partenariat de l'Afrique pour le Développement
<b>OUA</b>	: Organisation de l'Unité Africaine
<b>PARDOC</b>	: Projet d'Appui aux services Documentaires des parlements du Sud
<b>RAPP</b>	: Réseau Africain des Personnels des Parlements
<b>SDA</b>	: Service de la documentation et des archives de l'Assemblée nationale
<b>SID</b>	: Système d'Information Documentaire
<b>UIP</b>	: l'Union Interparlementaire
<b>UPA</b>	: l'Union des Parlements Africains

## **Résumé**

L'information est une donnée susceptible de d'apporter une connaissance. Elle se trouve en amont et aval de toute activité.

Le rôle principal du parlement au sein de l'Etat est de légiférer et de contrôler l'action du gouvernement. De par son rôle important, le parlementaire a besoin d'être informé.

Mieux, ce besoin se ressent d'autant plus que l'Assemblée nationale est appelée à coopérer avec d'autres parlements et autres instances interparlementaires.

Le besoin en information doit être comblé, raison pour laquelle le service de la documentation et des archives qui collecte, traite et diffuse aux parlementaires l'information adéquate trouve son existence. Les documentalistes parlementaires au Bénin doivent fournir plus d'informations spécifiques, par exemple des dossiers sur la coopération interparlementaire. Mais le service de la documentation et des Archives de l'Assemblée nationale souffre de certains maux qu'il faille ressortir à travers une étude diagnostique. De même, ce travail réalise un dossier documentaire sur la coopération interparlementaire, ainsi que le répertoire des missions parlementaires de 1990 à 2006.

# **INTRODUCTION GENERALE**

---

La documentation désigne l'action de rechercher des documents pour appuyer une idée, une thèse. C'est également l'ensemble des documents recueillis sur un sujet ou sur un thème ou encore l'ensemble des documents associés à un produit ou équipement.

D'après Gaston Bernier (1968), Directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée Nationale du Québec : « ... une bibliothèque ou un centre de documentation n'apparaît pas a priori comme une condition sine qua non du fonctionnement de l'Assemblée. Cependant, un parlementaire bien documenté sera plus efficace car il pourra se fonder sur la législation antérieure ou historique et sur des pratiques ou des modèles étrangers... »

L'Assemblée Nationale selon l'article 79 de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 : « ... exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du gouvernement » . Deuxième pouvoir après l'exécutif, elle est une institution clé de l'organisation et du fonctionnement de l'Etat. Le Parlement est en outre, et de plus en plus appelé à traiter des questions internationales dans leur ensemble ; dans un environnement mondialisant où le monde est traversé par des foyers de tension un peu partout.

Ces menaces qui pèsent aujourd'hui sur les souverainetés nationales prennent leur source dans la globalisation de l'économie et aucun gouvernement ne saurait les maîtriser seul. Il faut alors trouver des solutions communes d'où l'intérêt du regroupement des parlements en association sous régionale, régionale et internationale ( Parlement de la CEDEAO, le Comité Interparlementaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine CIP/UEMOA, Parlement panafricain, Union Interparlementaire etc.). Les objectifs de tels regroupements sont entre autres la circulation et l'échange rapide d'informations et à la mise à disposition de ressources documentaires.

Le travail du Parlement est soutenu par la production et la réception de documents les plus divers de supports et de thématiques variés. Depuis 1993, le service de la

Documentation et des Archives de l'Assemblée Nationale qui collecte, traite et diffuse aux parlementaires l'information adéquate trouve tout son sens.

Pour pleinement réussir ses missions, le parlementaire a besoin d'informations spécifiques que le service de la documentation et des archives est tenue de mettre à sa disposition en temps opportun, à travers ses différentes prestations : dossier de presse, dossier documentaire, listes de lois votées, liste bibliographique.

Le double objectif du présent travail est de réaliser une étude diagnostique du Service de la Documentation et des Archives pour une mise en évidence de ses forces et ses faiblesses et d'élaborer le répertoire des missions parlementaires de 1990 à 2006.

**Première partie : Etude diagnostique du service de la  
documentation et des Archives de l'Assemblée Nationale**

## **Chapitre préliminaire : Présentation de l'Assemblée Nationale et méthodologie de l'étude**

**Section I : Restitution des observations de stage et ciblage de la problématique**

**Paragraphe I : Présentation de l'Assemblée Nationale et Etat des lieux.**

***I- Historique et présentation de l'Assemblée Nationale***

**A- Historique de l'Assemblée Nationale**

***NB : AN= Assemblée Nationale***

<b>Période</b>		<b>Dénomination du Parlement</b>	<b>Président de l'Assemblée</b>	<b>Bases constitutionnelles</b>	<i>Observations</i>
19	Avril 1959- Novembre 1960		Feu Justin AHOMADEGBE	Constitution du 28 février 1959	
59	Novembre 1960- Octobre 1963		Feu Valentin Djibodé AKPLOGAN	Cadre constitutionnel du 26 novembre 1960	
9	Janvier 1964- Novembre 1965		Feu Tairou KONGAKOU	Constitution du 11 janvier 1964	Intervient après le renversement du premier gouvernement du Dahomey
à	Novembre 1967- 26 octobre 1972	Suspension de l'Assemblée Nationale			Dissolution de l'AN en Nov. 1967
19	1973-1980	Conseil National de la Révolution (CNR)	Mathieu KEREKOU		Le CNR était confondu au Parlement
89	4 février 1980- 17 octobre 1982	1 <sup>ère</sup> Assemblée Nat. Révolutionnaire	Ignace Adjo BOCO	Constitution du 9 septembre 1977	Après décès de Ignace A. BOKO, son intérim a été assuré jusqu'en 1984 par Romain GHEZO
9	Juillet 1984- février 1989	2 <sup>ème</sup> Assemblée Nat. révolutionnaire	Romain Vilon GHEZO	Constitution du 9 septembre 1977	
19	28 février 1990- 31 mars 1991	Haut Conseil de la République (HCR)	Feu Mgr Isidore De Souza	Loi constitutionnelle du 13 août 1990	Cette Assemblée faisait office de Cour constitutionnelle
99	1 <sup>er</sup> avril 1991- 31 mars 1995	Assemblée Nat. du Bénin	Me Adrien HOUNGBEDJI		Première législature de la nouvelle Assemblée
90	4 avril 1995- 19 avril 2003	Assemblée Nat. du Bénin	Bruno AMOUSSOU		Deuxième législature
à	20 avril 1999- 19 avril 2003	Assemblée Nat. du Bénin	Me Adrien HOUNGBEDJI		Troisième législature
2006	22 avril 2003	Assemblée Nat. du Bénin	Kolawolé IDJI A.		Quatrième législature

## **B- Présentation de l'Assemblée Nationale**

L'Assemblée Nationale dispose d'un règlement intérieur qui détermine son organisation, son fonctionnement et ses attributions.

Le parlement actuel est situé dans le quartier Oganla, en face de la Bibliothèque départementale de l'Ouémé (BDO), non loin du stade Charles De Gaulle de Porto Novo. Il occupe les locaux de l'ancien Palais des Gouverneurs. Il est réparti sur deux sites: le Secrétariat Général et l'Hémicycle séparés par la voie principale qui mène au Centre hospitalier départemental de l'Ouémé (CHDO).

Le parlement béninois est de type monocaméral ; c'est-à-dire constitué par une Assemblée unique dite : « Assemblée Nationale » dont les membres portent le titre de député conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement Intérieur, et est fixé à Porto Novo, capitale politique du Bénin.

L'Assemblée Nationale est l'arène de confrontations d'idées, d'opinions diverses et d'intenses débats politiques. La quatrième et présente législature compte quatre vingt trois (83) députés. La présence des députés à l'Assemblée Nationale fait d'elle une Institution politique d'où une organisation politique. Tandis qu'un ensemble de services administratifs s'occupent des affaires courantes : c'est l'organisation administrative.

### **1- Organisation**

L'Assemblée Nationale est composée de plusieurs organes dont les principaux sont :

- la plénière ;
- le Président de l'Assemblée Nationale ;
- le bureau de l'Assemblée Nationale ;
- la conférence des Présidents ;
- les groupes parlementaires ;
- les commissions permanentes.

#### **a- La plénière**

Elle est composée des groupes parlementaires, de la conférence des présidents et des commissions permanentes.

## **b- le Président de l'Assemblée Nationale**

Le Président de l'Assemblée Nationale, selon la Constitution est la deuxième personnalité de l'Etat. Député lui-même, il est élu pour la durée du mandat<sup>1</sup>. L'article 15 du Règlement Intérieur stipule : « le Président de l'Assemblée Nationale est élu au scrutin uninominal secret et à la tribune ».

## **c- Le Bureau de l'Assemblée Nationale**

Le Bureau de l'Assemblée Nationale comprend sept (07) membres dont le Président. Ces membres sont :

- un premier vice-président ;
- un deuxième vice-président ;
- un premier questeur ;
- un deuxième questeur ;
- un premier secrétaire parlementaire ;
- un deuxième secrétaire parlementaire.

## **d- les commissions**

L'Assemblée Nationale dispose des commissions réparties comme suit :

- Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme
- Commission du plan, de l'équipement et de la production
- Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales
- Commission des relations extérieures de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité

L'inscription dans les commissions permanentes est obligatoire pour tous les députés<sup>2</sup> à l'exception des membres du Bureau<sup>3</sup>. Mais dans la pratique, il est veillé à ce que les groupes parlementaires soient représentés dans toutes les commissions. Les débats en commission ne sont pas publics.

Chaque commission constituée élit en son sein :

- un Président ;
- un vice-président ;

---

<sup>1</sup> Le mandat du Président est de quatre ans correspondant à une législature.

<sup>2</sup> Article 31-4 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale

<sup>3</sup> Article 31-5 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale

- un premier rapporteur ;
- un deuxième rapporteur ;
- un secrétaire.

L'Assemblée Nationale peut constituer en son sein, des Commissions spéciales et temporaires pour un objet déterminé (article 30 du Règlement Intérieur).

#### **e- Les groupes parlementaires**

Un groupe parlementaire est constitué par des députés ayant des affinités ou tendances politiques. Un groupe parlementaire est constitué d'au moins neuf (09) députés. Un député ne peut faire partie que d'un seul groupe. Tout député n'appartenant à aucun groupe est dit « non inscrit ».

Les groupes parlementaires proposent les candidatures aux organes de l'Assemblée Nationale, prennent position sur les textes soumis à l'Assemblée, suivent la politique gouvernementale et décident de l'attitude que leurs membres adopteront dans les commissions ou en séance publique. Ils participent en la personne de leur président à la Conférence des présidents.

#### **f- La Conférence des Présidents**

Elle comprend :

- le Président de l'Assemblée Nationale ;
- les autres membres du Bureau ;
- les présidents des commissions permanentes et
- les présidents des groupes parlementaires.

La Conférence des Présidents donne son avis sur l'ordre du jour élaboré par les services administratifs.

#### **g- Les services administratifs**

Le cabinet est sous l'autorité directe du Président. Le Directeur de cabinet organise, répartit et contrôle le travail du cabinet. Il préside les réunions de cette instance.

Les services rattachés à la présidence de l'AN sont au nombre de trois : le service de sécurité, la cellule de presse, le service du protocole.

- **Le service de sécurité**

C'est un service qui est dirigé par le commandement militaire de l'Assemblée Nationale.

- **La cellule de presse**

Elle s'occupe des relations publiques de l'Assemblée Nationale. Les attachés de presse animent cette cellule.

- **Le service du protocole**

Le service du protocole se charge de l'organisation des voyages du Président, des députés, des audiences du Président, des cérémonies présidées par le Président.

- **Le Secrétariat Général administratif**

Il faut distinguer ici deux directions : la Direction des services législatifs et la Direction de la questure. Le secrétaire Général Administratif est nommé par le Président de l'Assemblée Nationale parmi les agents de la catégorie A, échelle 1.

**2- Rôle et fonctionnement**

La Constitution du 11 décembre 1990 en son article 79 al.2, stipule que le parlement a deux missions essentielles : l'exercice du pouvoir législatif et le contrôle de l'action gouvernementale.

Les articles 96 et 113 stipulent que « l'Assemblée Nationale vote la loi et consent l'impôt » que le gouvernement est tenu de fournir à l'Assemblée Nationale toutes les explications qui lui seront demandées sur la gestion et sur ses activités ».

**a- La fonction législative**

La fonction la plus importante, celle législative consiste à prendre des actes qui règlent, ordonnent ou interdisent de façon générale, impersonnelle et permanente. Elle s'exerce selon des procédures précises. L'article 98 de la Constitution a défini le domaine d'exercice du pouvoir législatif. Mais l'Assemblée Nationale peut perdre temporairement ce pouvoir en cas du retard du vote de la loi de finances ou lorsque le chef de l'Etat décide de mettre en œuvre les pouvoirs exceptionnels qui lui sont reconnus à l'article 68 de la Constitution.

### **b- La fonction de contrôle de l'action gouvernementale**

Selon l'article 79 alinéa 2 de la Constitution béninoise, le contrôle de l'action gouvernementale constitue la seconde fonction de l'Assemblée Nationale. Cette fonction permet au parlement de redresser les dérives graves de l'exécutif. Le député par cette fonction est garant des intérêts supérieurs de la Nation. Le Parlement dispose des moyens pour que ce contrôle se fasse rapidement. Ces moyens sont entre autres :

- les questions écrites ;
- les questions orales sans débat ou avec débat non suivi de vote ;
- les interpellations ;
- les commissions d'information, d'enquête et de contrôle ;
- le contrôle de l'exécution du budget.

L'article 112 de la Constitution permet au Parlement de régler les comptes de la Nation selon les modalités prévues par la loi organique des finances.

### **3- Fonctionnement**

Le fonctionnement du Parlement se fait à travers les sessions parlementaires, les travaux en commissions, les prestations du personnel. Les sessions parlementaires se divisent en session ordinaire et en session extraordinaire. On distingue deux sessions ordinaires par an : celle de la première quinzaine du mois d'avril et celle de la seconde moitié du mois d'octobre.

Les sessions ordinaires ne peuvent excéder trois (3) mois. Les sessions extraordinaires quant à elles sont convoquées de plein droit sur ordre du jour déterminé par le Président de la République ou à la demande de la majorité absolue. La durée maximale est de quinze (15) jours. Les travaux en commission préparent les sessions. Les commissions se réunissent pour examiner les dossiers qui leur sont soumis.

Le personnel s'occupe de la préparation matérielle des sessions, ainsi que de la transcription des débats et de l'élaboration des comptes-rendus et procès verbaux.

## **II- Etat des lieux**

### **A- Le service de la documentation et des Archives**

Le service de la documentation et des archives créé en 1993 a des attributions diverses :

- le prêt d'ouvrages à domicile aux députés et au personnel parlementaire ;
- la recherche et la mise à disposition des députés de la documentation requise ;
- la communication de base de données ;
- la gestion des Archives de l'Institution ;
- la création et la gestion de base de données de documentaires.

Ce service est organisé en deux divisions : la division documentation et la division des Archives. Le service de la documentation et des archives occupe un local de 522 m<sup>2</sup>, composé d'une grande salle et de deux autres plus petites. Il est pourvu de deux bureaux, d'une salle où les documents et ouvrages sont stockés et rangés et de deux petits magasins servant d'entrepôt pour les archives. L'exiguïté de la salle ne permet pas le développement des activités documentaires. De même, les documents d'archives ne sont pas protégés contre les intempéries. Le Service de la Documentation et des Archives souffre d'un manque d'entretien du parc informatique.

## **1- Les ressources du service de la documentation et des archives**

### **1- Les ressources matérielles**

Huit (8) micro ordinateurs sont utilisés dont 5 disponibles pour la navigation sur Internet. Le service dispose aussi d'un scanner, d'un photocopieur et d'une imprimante. Les documents sont répartis sur vingt une (21) étagères, cinq (05) mini étagères et deux présentoirs.

### **2- Les ressources financières**

Le SDA dispose d'une ligne budgétaire de neuf millions de (9.000.000) F CFA. Cette ligne budgétaire inclut toutes les charges du service depuis le traitement du personnel aux acquisitions.

### **3- Les ressources humaines**

Le service emploie au total trois agents dont deux spécialistes de l'information : deux cadres A de l'action culturelle ayant reçu la formation au CEFOCI à l'ENAM et l'un à l'Ecole

des Bibliothécaires et Archivistes de Dakar (EBAD) ; un cadre A de formation sociologique. L'insuffisance du personnel ne favorise pas la bonne marche du travail.

#### **4- Les ressources documentaires**

Le service de la documentation et des archives a un fonds documentaire fourni. Son fonds est riche de deux mille (2000) ouvrages y compris les ouvrages de référence. On y trouve des monographies couvrant des thématiques les plus diverses, des périodiques ainsi que des mémoires de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et de la Faculté des Droits et Sciences Politiques (FADESP) ex FASJEP. Il n'est pas à exclure les cd-rom, contenant des bases de données de l'UNESCO. ( Voir tableau ci-dessous) Il est à noter la non actualisation du fonds en matière de coopération.

**Tableau : Typologie des ressources documentaires**

Type de document	Quantité	Observation
Ouvrages de référence	75	
Monographies	1925	Anciennes parutions
Périodiques	16	régulier
Mémoire	122	Fonds ancien
CD-ROM	18	Bases de données sur l'UNESCO, sénat français

#### **B- Les prestations du SDA**

Plusieurs prestations sont offertes par le service : prêt d'ouvrages, diffusion d'une revue de presse, interrogation de bases de données, accès Internet, service questions-réponses, formation d'initiation à la navigation pour les parlementaires et les fonctionnaires de l'Institution.

#### **C- Inventaire des problèmes du SDA et de la cellule chargée de la coopération Interparlementaire**

- Manque d'espace ;**
- mauvaise conservation des documents ;**
- insuffisance de personnel ;**
- maintenance sporadique des appareils ;**
- insuffisance de données sur la coopération.**

## **Paragraphe II : Ciblage et vision globale de résolution de la problématique**

### Ciblage de la problématique

#### A- Clarification conceptuelle

La définition des concepts tournera autour des termes tels que coopération, parlement, information, documentation, archives, répertoire.

#### **1- Information :**

L'information est une donnée susceptible de nous apporter la connaissance. D'après le dictionnaire Larousse illustré 2006, l'information est l'action d'informer, le fait de s'informer. C'est également un renseignement obtenu de quelqu'un sur quelque chose. Le « *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation* » définit l'information comme la consignation de connaissances dans le but de leur transmission. Cette finalité implique que les connaissances soient inscrites sur un support, afin d'être conservées, et codées, toute représentation étant par nature symbolique.

L'information provient de diverses sources, externes ou internes par rapport à l'organisme social concerné, et a par ailleurs des destinations diverses :

- Information interne à l'organisme et destinée, à son propre usage ;
- Information émanant de l'organisme et destinée à son environnement externe ;
- Information provenant hors de l'organisme et utilisée par celui-ci...et une diffusion variable : elle peut être largement diffusée ou être destinée à un public très limité.

« Les informations utiles sont véhiculées de mille manières, par des canaux formels et par les canaux informels...Cet ensemble (information véhiculée, recueillie et traitée) est appelé « système d'information ». (Jacques Chaumier; 2000). S'informer, c'est chercher, chercher à connaître.

## **2- Documentation :**

La documentation est un terme qui peut être pris dans divers sens. Ce mot recouvre deux concepts selon le « *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation* » :

- « l'action de rechercher de documents pour appuyer une étude, une thèse ;
- l'ensemble des documents recueillis sur un sujet ou sur un thème, ou encore l'ensemble des documents associés à un produit ou équipement. Il recouvre également un type d'action, celui justement où œuvrent les professionnels qui collectent, gèrent, traitent, rediffusent...les supports d'information que sont les documents ».

Le document écrit, résultat de la « grande invention de l'écriture » (selon l'expression de Marcel Cohen), l'explosion documentaire sont autant de faits qui ont conduit l'homme à consigner, à enregistrer sur un support ce qu'il détient dans sa mémoire individuelle et d'accumuler au fil des ans le savoir et le savoir-faire de la communauté. La place de la documentation dans une administration est très grande. Ceci à cause des diversités des publics et des métiers mais aussi à la diversité des finalités et des usages.

Les finalités de la documentation vont au-delà des limites insoupçonnables. La documentation traitée sert à :

- alimenter un dispositif de veille ;
- aider les opérateurs à lever les incertitudes dans leurs décisions diverses par la mise en relation d'informations d'origines diverses ;
- aider à la résolution des problèmes par les informations des bibliothèques, centre de documentation etc. ;
- contribuer à l'amélioration continue des compétences des collaborateurs ;
- contribuer à une culture commune ;
- constituer la mémoire de l'entreprise

Les produits et services offerts vont du présentoir des revues à la diffusion systématique en passant par la circulation systématique, la reproduction de sommaires. Les moyens d'exploitation sont souvent la consultation sur place, le prêt à domicile, le bulletin bibliographique, la diffusion sélective de l'information, le service question-réponse etc. Le travail de documentation fait certes appel aux technologies de l'information mais reste une activité sur le « contenu ». Le centre de documentation se distingue ainsi des Archives.

### **3- Archives :**

L'histoire des archives en France remonte à la fin du XII ème siècle avec l'organisation du trésor des chartes par les rois, les chartriers monastiques et ecclésiastiques et seigneuriaux.

Les archives pour beaucoup de personnes désignent de vieux papiers sans valeur. Pour le législateur français (titre I de la loi du 3 janvier 1979), les archives sont : « un ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme, et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, publique ou privée dans l'exercice de leur activité ».

Le décret 90-384 du 04 décembre 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement des archives nationales quant à lui, définit les archives comme : « l'ensemble des documents, quels que soient la nature, la forme et le support matériel, élaborés ou reçus par une personne physique ou morale, ou par un organisme public ou privé, dans le cadre de son activité, documents organisés en fonction de celle-ci et conservés à des fins administratives, culturelles, scientifiques et de recherche».

Les Archives sont perçues également comme le lieu de conservation et de traitement des documents d'archives.

Il ressort de ces différentes définitions que tout document est archives dès sa création. Il n'est pas à considérer non plus la forme matérielle du document pour parler d'archives. Il faut souligner que les documents d'archives traversent trois cycles de vie à savoir : les archives courantes, les archives intermédiaires et les archives définitives. De même des règles prévalent à la gestion des documents d'archives tels que : le principe du respect des fonds, les principes de classement, les principes de conservations. Le développement des archives sur de nouveaux supports transforme les données scientifiques de l'archivistique et en révolutionne les techniques.

### **4- Le Parlement :**

Le parlement est défini comme une « assemblée délibérante ayant pour fonction de voter les lois et de contrôler le gouvernement ». (P. Laundy,1989). Le parlement ou l'Assemblée Nationale est le symbole de la démocratie fondée sur l'exercice du pouvoir par le peuple à travers la représentation directe. Au parlement, siègent les députés.

### **5- Coopération :**

La coopération est un concept qui mérite d'être nuancé.

La coopération signifie la collaboration. Collaborer veut dire travailler avec d'autres à une œuvre commune. C'est également agir conjointement avec quelqu'un. En économie, la coopération n'est rien d'autre que la méthode d'action par laquelle des personnes ayant des intérêts communs constituent une entreprise où les droits de chacun à l'action sont égaux. La coopération peut être ainsi le fait entre gouvernements, entre institutions ou entre organisations non gouvernementales. La coopération entre les parlements est devenue un instrument essentiel pour préserver les mécanismes législatifs et de contrôle, vitaux à nos systèmes et culture démocratique.

« ... Les idées et l'information, les biens et les capitaux, les touristes, les réfugiés et les migrants franchissent massivement les frontières. L'information se trouve en aval de tels liens. » (*Extrait de la vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle à l'article 3 /Déclaration adoptée par le conseil interparlementaire réuni en session spéciale.- New York, siège de l'ONU, 30 août-1<sup>er</sup> septembre 1995*). La coopération permet de résoudre les problèmes. La coopération revêt plusieurs formes. Il peut s'agir de :

- relations multilatérales : institutions régionales parlementaires et les institutions régionales universelles ;
- relations bilatérales : les audiences, les visites d'amitiés ;

Les objectifs de la coopération sont le plus souvent :

- une facilitation de la mise en œuvre des politiques et des projets communs ;
- la promotion des principes relatifs au droit de l'homme et à la démocratie au sein des espaces coopératifs ;
- la constitution d'un forum pour discuter des questions d'intérêt commun aux espaces concernés ;
- la promotion de la paix, de la démocratie, de la sécurité et de la stabilité sur la base d'une responsabilité collective, à travers le soutien au développement des mécanismes de résolution des conflits dans les divers sous-espaces géopolitiques ;
- l'accélération du processus de la coopération et de l'intégration économiques au service d'une meilleure équité et pour des bénéfices mutuels ;
- le renforcement de la solidarité régionale et une contribution à la reconnaissance d'un destin commun pour les peuples de la région ;
- l'encouragement à la bonne gouvernance, à la transparence et à la responsabilisation dans la région et dans les activités des institutions régionales...

Le parlement panafricain, l'Union parlementaire africaine, les forums parlementaires de l'autorité intergouvernementale pour le développement sont les exemples les plus édifiants en matière de coopération.

### **B- Relation entre coopération et information**

Quand on parle de coopération, il faut faire référence aux efforts nécessaires au rassemblement des informations, de la documentation, des recherches et des propositions. Aussi, la recherche et les échanges d'informations pour une base solide de faits et d'analyse renforceront-ils la coopération. L'informatisation a favorisé l'échange d'informations entre les parlements.

Les bibliothèques et centres de documentation sont un élément essentiel de développement du parlementarisme bien qu'ils ne soient pas développés de façon homogène. Il s'agit surtout ici, d'échange d'informations plus rapides et plus faciles entre les parlements et entre leurs services. Le service de la documentation s'occupera alors de la surveillance de l'information interparlementaire.

## **II- Problématique**

La coopération interparlementaire a pour objet de développer les échanges d'informations et les relations de travail entre l'assemblée nationale et les parlements des différents pays du monde. La finalité est de conforter l'institution parlementaire.

L'avènement de nouvelles démocraties dans le monde, se traduisant notamment par l'élection d'assemblées pluralistes a conduit à la fois au renforcement d'une coopération directe entre assemblées et à la multiplication du nombre des intervenants. Le parlement béninois est ainsi membre de plusieurs institutions à caractère international : *le Comité Interparlementaire de l'UEMOA (CIP/UEMOA), le Parlement de la CEDEAO, le forum des Parlementaires africains pour le NEPAD, le Parlement Panafricain (PAP), l'Assemblée Parlementaire de la francophonie, l'Union Internationale des parlementaires (UIP)...*

Pour s'adapter aux besoins, la coopération prend différentes formes : *visites de travail de députés étrangers, stages de fonctionnaires parlementaires étrangers, organisation de séminaire au Bénin ou à l'étranger, pour un ou plusieurs parlements, missions d'évaluation ou d'appui technique, sur place, auprès des assemblées parlementaires étrangères.*

En effet la problématique de la coopération va au-delà de la relation entre le parlement et le gouvernement. L'actualité de la question de la coopération a motivé cette recherche sur la création d'un *répertoire des missions effectuées dans ce cadre de 1990 à 2003*. Son ambition est double : d'une part clarifier les logiques qui président actuellement à la coopération interparlementaire et, d'autre part constituer une base de données utiles dans le cadre normatif améliorant cette coopération.

Un répertoire est un inventaire, une table, un recueil où les matières sont rangées dans un ordre qui les rend facile à trouver et à exploiter. Une meilleure connaissance des différentes missions effectuées dans le cadre de la coopération du travail et de l'environnement interparlementaire paraît nécessaire. Dans un tel contexte, le répertoire documentaire contribuera à :

- mieux outiller les députés dans leur mission ;
- une meilleure connaissance des missions interparlementaires ;
- une meilleure orientation des activités parlant de coopération ;
- une meilleure exploitation des données existantes.

Notre étude s'articulera autour de quelques points essentiels :

- La réalisation d'un répertoire des missions de 1990 à 2003 ;
- Des modalités en vue de la gestion efficiente des documents sur la coopération interparlementaire.

## Section II : Objectifs et méthodologie adoptée

### Paragraphe I : Objectifs et hypothèse

#### I- Objectif général

Contribuer au renforcement et à une meilleure connaissance des missions interparlementaires ainsi qu'apporter des solutions pour améliorer les prestations de la SDA.

#### II- Objectifs spécifiques

- Faciliter une meilleure exploitation des données sur la coopération ;
- Mieux outiller les députés dans leur mission ;
- Mieux orienter les activités de coopération.

### Paragraphe II : Hypothèses et revue de littérature

## I- Hypothèses

Recenser les associations interparlementaires, les projets dont le Bénin a bénéficié, les postes occupés par les députés béninois et la réalisation du répertoire des missions interparlementaires de 1990 à 1999 permettrait de constituer une base de données utile dans le cadre de la coopération.

## II- Revue de littérature

Le Parlement est une institution fondamentale de l'expression de l'Etat. L'Assemblée Nationale de par ses rôles législatifs et de contrôle de l'action de gouvernement occupe une place stratégique au sein des Etats.

Selon M. Sergio Pàez, président du Conseil de l'Union interparlementaire : « *A de nombreuses reprises, lorsque les relations entre les pouvoirs exécutifs sont dans l'impasse, les parlementaires ont réussi par la négociation à trouver la solution. Souvent, ces solutions se sont révélées plus visionnaires et plus imaginaires que ce que les gouvernements eux-mêmes avaient envisagé* ». (Brochure d'information de l'UIP/n° )

Le travail parlementaire n'est efficace qu'à travers l'organisation d'une documentation efficiente. Mais le bien-fondé, l'utilité et même la nécessité d'un centre de documentation au sein de l'Institution n'est pas évident ; et Gaston Bernier, Directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée Nationale du Québec, disait en août 1995 (Parlons doc novembre 1995) : « *...Une bibliothèque ou un centre de documentation n'apparaît pas a priori comme une condition sine qua non du fonctionnement de l'Assemblée. Cependant, un parlementaire bien documenté sera plus efficace car il pourra se fonder sur la législation antérieure ou historique et sur des pratiques ou des modèles étrangers* ». Un service de documentation et d'information sert d'appoint aux députés dans ses tâches. Ainsi en est-il du programme Pardoc de l'AIPLF dont l'idée de base est « de faire avancer le processus de démocratisation, de consolider les institutions démocratiques et de développer des programmes appropriés dans ce sens en mettant en place un programme de restructuration et/ou de création de services documentaires fonctionnels au sein des parlements du Sud ». (Parlons doc novembre 1995)

Pour le Parlement burkinabé, « la bibliothèque parlementaire a pour mission principale de recueillir, de traiter et de diffuser toutes les informations nécessaires à l'exercice de la fonction parlementaire ; elle est aussi chargée de collecter, de traiter et classer tout type de document susceptible d'informer les usagers internes ou externes ».

Le responsable de la bibliothèque de l'Assemblée Nationale de France estime quant à lui que : « la Bibliothèque est devenue un outil de travail adapté aux besoins du législateur. Les gestionnaires doivent mettre à la disposition des députés tout ce qui se publie au moins dans les domaines juridique, économique, social et politique.

De par l'importance d'une bibliothèque parlementaire, tout parlement veut disposer d'un centre de documentation performant. Ceci se remarque d'abord par la dénomination et la place de la documentation dans l'organigramme de l'Assemblée ainsi que l'organisation-même du service documentaire. Au parlement burkinabé, on parle de « Direction de la documentation et des archives ». Cette unité a rang de direction et se compose de quatre services : le secrétariat de la direction chargée d'assister la direction dans la rédaction administrative, la saisie, le traitement du courrier et la gestion du matériel ; le service de la documentation chargé de la gestion, de l'administration et de la diffusion du fonds documentaire de la bibliothèque ; le service des archives, chargé du traitement, du classement et de la conservation des archives produites ou reçues à l'Assemblée nationale ; le service des études et de la recherche documentaire, chargé du traitement d'accompagner les députés et les fonctionnaires parlementaires dans les recherches d'information.

Au Gabon, c'est la « Direction de la documentation des études et de la recherche » qui fait partie de la Direction Générale des Services législatifs. Cette Direction comprend deux services : le service de la bibliothèque et de la documentation et le service des archives, des études et de la recherche avec 15 employés. Le premier service est chargé de la classification et de la conservation de monographie, périodiques ainsi que de la confection des catalogues et autres documents de référence, le second est spécialisé dans le traitement et le classement des textes législatifs et autres documents produits par l'Assemblée nationale.

On distingue à la « Division de la documentation, des archives et de et des recherches parlementaires (CDDARP) du Cameroun, quatre unités : le Bureau de la documentation ; la section de la reliure et la section de la sonorisation. C'est une sous-structure du service législatif employant 28 personnes.

« Le service des archives des lois de la bibliothèque et de la documentation » de la chambre des députés de la Tunisie est rattaché à l'unité des débats qui assure le travail législatif de la chambre. Avec pour mission le traitement technique et la conservation des archives législatives, la gestion de la bibliothèque et de la documentation, il emploie 13 personnes réparties comme suit : 3 conservateurs de bibliothèque ou de documentation dont un sous directeur qui est responsable du service ; 1 archiviste, chef du service ; 2 documentalistes, 1 documentaliste adjoint, 6 agents administratifs.

A Madagascar, « le service de la documentation » a pour mission de servir les députés dans leur besoin en informations.

A l'Assemblée Nationale du Togo, la Direction de la communication est structurée en service des Archives et le service de la documentation et de la recherche.

« Le service des archives et de la recherche historique parlementaire se retrouve à l'Assemblée Nationale de France et fait partie des services communs. La bibliothèque législative quant à elle est une entité différente du premier. La documentation parlementaire est gérée par des *documentalistes parlementaires*.

En Allemagne, « la bibliothèque » se différencie des services des études et de la documentation. Les services des études et de la documentation font partie de la Direction Générale des études et de la documentation, l'une des quatre directions générales de l'administration du Bundestag allemand composé de 11 services spécialisés.

Au Canada, c'est la « bibliothèque du parlement » qui fournit une gamme de prestations d'informations, de documentation, de recherche et d'analyse. Son effectif est composé de juristes, d'économistes, de scientifiques.

Structure de la branche législative du gouvernement des Etats-Unis, la « Library of Congress » inclut plusieurs divisions internes y compris l'office du bibliothécaire, le service congressionnel de recherche, l'office du copyright des Etats-Unis, la bibliothèque de lois du Congrès, les services de bibliothèque de loi, l'office des initiatives stratégiques. L'office du bibliothécaire (LIBNO) est la branche administrative de la bibliothèque du Congrès.

Toute bibliothèque ou centre de documentation se mesure d'abord par son fonds documentaire. Ensuite viennent d'autres critères. Et comme le dit si bien M. Gaston Bernier, Directeur de la Bibliothèque nationale du Canada (1995) : « une bibliothèque ou un centre de documentation est avant tout un instrument local ou national comprenant une documentation propre au pays (lois, règlements, journaux, monographies propres) ... ». D'autres documents constitués de monographies et de périodiques internationaux ou étrangers viennent meubler le fonds documentaire.

D'après divers documents, nous avons résumé en tableau la substance du fonds documentaire des centres de documentation.



*Importance de la documentation pour la coopération interparlementaire : étude diagnostique du SDA et réalisation de dossier documentaire sur la coopération*

<i>Pays</i>	<b>Service de documentation</b>	<i>Fonds documentaire</i>
Burkina Faso	Direction de la documentation et des Archives	3.099 monographies-13 titres de revues spécialisée-437 rapports-16 journaux nationaux-10 journaux internationaux
Gabon	Direction de la documentation des études et de la recherche	7250 références en 2003-une cinquantaine de titres de périodiques
Cameroun	Division de la documentation des Archives et des recherches parlementaires	5.654 volumes couvrant tous les domaines
Tunisie	Service des Archives de la bibliothèque et de la documentation	14.0308 ouvrages-265 périodiques
Madagascar	Service de la documentation	4.902 ouvrages-371 revues et périodiques-27 CDrom-24 K7 audio
Burundi	Service de la Documentation et des Archives	1.460 ouvrages-51 titres de périodiques-20 Cdrom
France	Bibliothèque de l'Assemblée Nationale	700.000 ouvrages-80 incunables-2.000 manuscrits-3.000 périodiques-320 quotidiens français-collection de débats sur microfiche
	Service des archives et de la recherche historique parlementaire	
Allemagne	Bibliothèque du Bundestag	1,3 millions de volumes
	Service des études et de la documentation	
Canada	Bibliothèque du parlement	600.000 documents-livres, périodiques, brochures et thèses-plus d'un million de documents sur supports nouvelles technologies
Etats-Unis	Library of Congress	130 millions d'articles, 29 millions d'articles

Tableau résumant la substance des fonds de services documentaires des parlements

Les structures d'information documentaires étant tout naturellement les premières structures administratives de référence et d'appui technique à l'accomplissement des missions parlementaires, il est capital qu'elles soient organisées, que leurs activités soient en priorité financées et minutieusement suivies et surtout qu'elles évoluent vers la gestion électronique des informations, vers la circulation automatisées de documents.

## **CHAPITRE I- Diagnostic du Service de la documentation et des Archives**

## Section I : Etude comparative

### **Paragraphe I : Les indicateurs**

On peut tenir compte de certains indicateurs qui pourraient servir de lignes directrices aux centres de documentation parlementaires. Il s'agit par exemple d'une ligne budgétaire ou de crédits propres (évaluation des locaux nécessaires, une énumération des services et des collections disponibles, de l'obtention du statut de bibliothèque de dépôt intégral des publications de l'Etat...).

Selon le M.Gaston Bernier, directeur de la bibliothèque nationale du Québec, « le succès des centres de documentation parlementaires devrait se mesurer à la présence de documentalistes et de bibliothécaires qualifiés, à la possession des séries complètes des publications législatives(feuilletons, comptes rendus intégraux, procès verbaux, projets et propositions de loi, recueil de lois et règlements) et gouvernementales (journaux ou gazettes officiels, rapports annuels des ministères, recueil des statistiques), des principaux journaux et périodiques nationaux ainsi qu'à la rédaction sur place de d'instruments de repérage (tables, alphabétiques, répertoires des publications de l'Etat) et d'ouvrages de consultation (recueil de biographie des parlementaires, résultats électoraux, résultats électoraux). Même en absence de normes formelles, universellement reconnues dans le milieu, on pourrait tenir compte de l'effectif, le lieu hiérarchique de la bibliothèque ou sa place dans l'organigramme administratif de l'Assemblée, la qualité de l'équipement bureautique ou informatique, le traitement équitable réservé à la bibliothèque au sein de l'institution ». Les critères à appliquer sont donc fort nombreux. Mais dans le cadre de la présente étude, nous nous en tiendrons aux critères suivants : fonds documentaire, produits documentaires, prestations, effectif du personnel, équipement, place dans l'organigramme.

### **I- Tableau de comparaison des fonds documentaires, produits documentaires et prestations**

*Importance de la documentation pour la coopération interparlementaire :étude diagnostique du SDA et réalisation de dossier documentaire sur la coopération*

<b>Pays</b>	<b>Service de documentation</b>	<b>Fonds documentaire</b>	<b>Produits documentaires</b>	<b>Prestations</b>
<b>Burkina Faso</b>	Direction de la documentation et des Archives	3.099 monographies-13 titres de revues spécialisées 437 rapports-16 journaux nationaux-10 journaux internationaux	Dossiers documentaires-Bul. de sommaires-Bul. Bibliogr-Bul. Signalétique-Bibliogr. Sélective, bul. Bibliogr des lois-bibliogr. Des députés	Consultation-Prêts-recherche à distance-Aide à la recherche d'informations techniques
<b>Gabon</b>	Direction de la documentation des études et de la recherche	7250 références en 2003-une cinquantaine de titres de périodiques	Traitement et classement de textes, catalogues-revues de sommaires-dossiers documentaires	Consultation sur place-Prêt d'ouvrages-services question-réponses
<b>Cameroun</b>	Division de la documentation des Archives et des recherches parlementaires	5.654 volumes couvrant tous les domaines	Confection de dépliant-Liste des dossiers de presse-Banque d'articles-Dossier d'information	
<b>Tunisie</b>	Service des Archives de la bibliothèque et de la documentation	14.0308 ouvrages-265 périodiques	Base de données de lois- Base de données des débats du parlement-Site web	Prêt d'ouvrages-Interrogation de bases de données-Consultation sur place-Achat du J.O.
<b>Madagascar</b>	Service de la documentation	4.902 ouvrages-371 revues et périodiques-27 CDrom-24 K7 audio		Consultation des documents-Consultation des travaux parlementaires
<b>Burundi</b>	Service de la Documentation et des Archives	1.460 ouvrages-51 titres de périodiques-20 Cdrom	Liste des nouvelles acquisitions-Catalogue thématique d'ouvrages-Dossiers documentaires-répertoire biographique parlementaire-Recueil des lois promulguées	Consultation ouvertes aux députés, personnel, étudiants, chercheur-Cyber de 25 ordinateurs
<b>France</b>	Bibliothèque de l'Assemblée Nationale	700.000 ouvrages-80 incunables-2.000 manuscrits-3.000 périodiques-320 quotidiens français-collection de débats sur microfiche	Table analytique des débats-Recueil des engagements électoraux-Eregistrement des débats	
	Service des archives et de la recherche historique parlementaire			
<b>Allemagne</b>	Bibliothèque du Bundestag	1,3 millions de volumes	Banque de données-tables analytiques-tables nominatives-comptes rendus,séances plénières	Recherche bibliographique
	Service des études et de la documentation		Infos collectées et traitées par la Direction de la documentation	Recherches et avis d'experts aux parlementaires
<b>Canada</b>	Bibliothèque du parlement	600.000 documents-livres, périodiques, brochures et thèses-plus d'un million de documents sur supports nouvelles technologies		Services de recherches
<b>Etats-Unis</b>	Library of Congress	130 millions d'articles, 29 millions d'articles		

*Importance de la documentation pour la coopération interparlementaire :étude diagnostique du SDA et réalisation de dossier documentaire sur la coopération*

<b>Bénin</b>	Service de la documentation et des Archives	2.000 ouvrages-122 mémoires-18 cdrom	Dossier doc-recueil des lois- comptes rendu des débats-biographie des députés	Prêt d'ouvrages-Bases de données-Internet-Service question réponses
--------------	---	--------------------------------------	---	---

**II- Tableau de comparaison du personnel, équipement bureautique et place dans l'organigramme**



*Importance de la documentation pour la coopération interparlementaire : étude diagnostique du SDA et réalisation de dossier documentaire sur la coopération*

<b>Pays</b>	<b>Service de documentation</b>	<b>Personnel</b>	<b>Equipement bureautique</b>	<b>Place dans l'organigramme</b>
<b>Burkina Faso</b>	Direction de la documentation et des Archives			Direction divisée en quatre services
<b>Gabon</b>	Direction de la documentation des études et de la recherche	15 personnes : 4 documentalistes, 2 archivistes-3 secrétaires-1 attaché d'administration	2 ordinateurs au secrétariat	Direction et divisée en deux services
<b>Cameroun</b>	Division de la documentation des Archives et des recherches parlementaires	28 personnes	1 photocopieur-2 graveurs-10 micro ordinateurs	Direction et divisée en 4 sous structures du service législatif
<b>Tunisie</b>	Service des Archives de la bibliothèque et de la documentation	13 personnes : 3 conservateurs de bibliothèque, 1 archiviste, 3 documentalistes, 6 agents	6 ordinateurs	Rattaché à l'Unité des débats qui assure le travail législatif de la chambre
<b>Madagascar</b>	Service de la documentation		5 ordinateurs-3 imprimantes-1 scanner-1 photocopieur-1 télécopieur-3 machines à écrire, 1 relieur, 1 télévision	
<b>Burundi</b>	Service de la Documentation et des Archives	4 personnes : 1 chef service-1 documentaliste-1 aide documentaliste-1 agent de maintenance	26 ordinateurs-1 télécopieur-1 photocopieuse-2 imprimantes-1 scanner	Relève du département législatif et divisé en deux cellules
<b>France</b>	Bibliothèque de l'Assemblée Nationale			
<b>Allemagne</b>	Bibliothèque du Bundestag			Fait partie de la Direction Générale des études de la documentation et des relations extérieures avec 11 services spécialisés
<b>Canada</b>	Bibliothèque du parlement	Effectif composé de juristes, documentalistes, économiste et scientifique		
<b>Etats-Unis</b>	Library of Congress			
<b>Bénin</b>	Service de la documentation et des Archives	03 personnes : 1 documentaliste-1 archiviste-1 préposé à la documentation	8 ordinateurs dont 5 disponible pour le cyber-1 scanner-1 photocopieur-1 imprimante	Dépend de la Direction des services législatifs

## **Paragraphe II - Analyse des tableaux**

### **I- Fonds documentaire**

Le fonds documentaire est le premier qui permet d'apprécier un centre de documentation. Plus un fonds est riche, plus les usagers auront de l'engouement à la le fréquenter.

Le service des archives, de la bibliothèque et de la documentation du parlement tunisien compte 14 308 ouvrages et 265 périodiques. Le service de la documentation et des archives du parlement du Burundi compte 1640 ouvrages et 51 titres de périodiques. Le SDA du parlement béninois quant à lui en possède 2000 ouvrages. La dernière acquisition remonte en 2004. L'actualisation du fonds doit se régulièrement car, le droit, la politique, la diplomatie, évoluent tous au jour le jour.

### **II- Produits documentaires**

La Direction de la documentation et des archives du parlement burkinabé offre des produits documentaires variés : dossiers documentaires, bulletins de sommaire, dossier de presse, bulletin bibliographique, bibliographie des lois, répertoire bibliographique des députés, liste des lois votées.

A l'Assemblée nationale du Bénin, le champs des prestations du SDA est plus réduit : dossier documentaire,

Le produit documentaire montre l'aptitude même du service à analyser, à décrire, à faire des synthèses, à suivre l'évolution de tel événement ou l'actualité.

### **III- Prestations**

Les prestations offertes sont variées :

- Consultation d'ouvrages sur place
- Prêt à domicile
- Aide à la recherche d'informations techniques
- Recherche sur Internet
- Recherche à distance
- Service questions-réponses
- Interrogation de bases de données
- Achat du journal officiel des débats
- Consultation des travaux parlementaires
- Recherche bibliographique

Le service de la documentation et des Archives de l'Assemblée nationale du Bénin fournit en ce qui la concerne les prestations suivantes : Dossier documentaire, recueil des lois votés, comptes rendus des débats, biographie des députés, recherche sur internet. Ces prestations ne représentent qu'une infime partie des prestations que doivent offrir une centre de documentation.

#### **IV- Personnel**

Parmi les services documentaires des parlements africains étudiés, le plus grand effectif se retrouve au Cameroun. Alors que le SDA du Bénin ne compte que 3 personnes.

Le capital humain est très important pour le travail documentaire, surtout qu'il faut mettre de l'ordre dans la masse croissante de documents produits ou reçus. Un personnel en nombre permet une répartition stricte du travail, ainsi le service pourra répondre en temps opportun aux demandes des usagers. En somme, comme en industrie, une faible main d'œuvre entraîne une faible productivité, il en est de même pour la documentation.

#### **V- Equipement bureautique**

La documentation repose sur le matériel ; ainsi Le service de la documentation et des archives du parlement du Burundi compte 26 ordinateurs. Le SDA du parlement béninois dispose quant à lui de 8 ordinateurs et de deux imprimantes. Le nombre d'ordinateurs disponibles ne permet pas une utilisation adéquate, surtout que le parlement compte 83 députés sans compter l'effectif du personnel parlementaire.

### **Section II- Collecte des données**

#### **Paragraphe I : Préparation et réalisation de la collecte des données**

##### **I – Préparation**

Le mode utilisé est celui de l'administration individuelle. Les questionnaires sont distribués et reçus pour les uns, séances tenantes, pour les autres, plusieurs jours après.

##### **II – Réalisation**

Les tableaux ci-après résument les résultats obtenus après l'analyse des données. L'analyse a été réalisée en deux phases : la phase descriptive et celle analytique. La première

est basée sur le calcul des différents pourcentages, la seconde sur l'analyse des variables dans le but de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de recherche.

## **Paragraphe II : Présentation et limites des données**

### **I – Présentation des données**

Notre étude a été réalisée dans les locaux du Parlement à Porto-Novo. La population ciblée pour étudier le thème est constituée des députés.

Un échantillon a été choisi alors sur cette population. L'échantillon est une fraction représentative d'une population ou d'un groupe ayant les mêmes caractéristiques de base à partir de laquelle on peut apprécier une population considérée. Il permet d'obtenir des informations sur l'ensemble des populations retenues.

Nous avons choisi un échantillon composé de 80 députés tous de la législature actuelle.

### **II – Limites des données**

**D'ordre méthodologique, les difficultés rencontrées concernent surtout la collecte des données.**

Quarante (40) questionnaires ont été retirés sur quatre vingt trois (83) distribués. Cette situation résulte de mobilité ou de l'absence des députés.

## **Chapitre II : Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic**

## **Section I : Analyse des données et vérifications des hypothèses**

### **Paragraphe I – Analyse des données**

Les résultats se présentent comme suit avec les commentaires.

#### **Tableau 1**

**Question 1 :** Connaissez-vous le service de la documentation et des Archives de l'Assemblée Nationale ?

REPNSES POSSIBLES	NOMBRES	POURCENTAGES
OUI	40	<b>100%</b>
NON	00	0%
Total	40	100%

#### **Commentaire :**

Ce tableau démontre bien que le Service de la Documentation et des Archives est bien connu de la cible.

#### **Tableau 2**

**Question 2 :** Quelle est votre fréquence au Service de la Documentation et des Archives?

REPNSES POSSIBLES	NOMBRES	POURCENTAGES
Jamais	21	<b>52,5%</b>
Rarement	11	27,5%
Souvent	8	20%
Total	40	100%

#### **Commentaire :**

Des résultats obtenus révèlent que 52,5 % des députés ne fréquentent pas le service. Ceci serait peut être dû à une méconnaissance des produits et services de la Documentation ou encore qu'ils n'ont pas le temps nécessaire. On peut penser à l'absence de marketing de cette structure.

**Tableau 3**

**Question 3 :** Comment appréciez-vous les prestations du SDA ?

REPNSES POSSIBLES	NOMBRES	POURCENTAGES
Très Peu satisfaisant	4	10%
Peu Satisfaisant	21	<b>52,5%</b>
Satisfaisant	14	35 %
Très satisfaisant	1	2,5%
Total	40	100%

**Commentaire :**

Les députés dans leur majorité (52,5%) ne sont pas satisfaits des prestations du service.

**Commentaire :**

La lecture du tableau permet de déduire que 32,5% des députés ont effectué trois missions à l'extérieur. Pendant que 37,5% des députés effectuent quatre missions à l'étranger, 30% ont effectué plus de cinq missions à l'extérieur.

**Tableau 5**

**Question 6-2 :** Avez-vous la documentation nécessaire à vos missions ?

REPNSES POSSIBLES	NOMBRES	POURCENTAGES
Oui	15	37,5%
Non	25	<b>62,5%</b>
Total	40	100%

**Commentaire :**

L'analyse du tableau montre que les députés ne trouvent pas la documentation nécessaire à leur mission. Autrement, le personnel du SDA doit tenir compte des besoins réels des députés.

**Tableau 6**

**Question 6-3 : Si oui comment ?**

REPNSES POSSIBLES	NOMBRES	POURCENTAGES
Centre de documentation	6	40%
Internet	8	<b>53,33%</b>
Autres sources	1	6,67%
Total	15	100%

**Commentaire :**

On pourrait dire que la majorité des recherches en matière de coopération sont effectuée sur l’Internet.

**Tableau 7**

**Question 6-4 : Où conservez-vous les documents issus de vos missions ?**

REPNSES POSSIBLES	NOMBRES	POURCENTAGES
A la maison	5	<b>12,5%</b>
Au service de la Documentation	7	17,5%
Au secrétariat	28	70%
Total	40	100%

**Commentaire :**

Le SDA ne reçoit que quelques documents issus des missions ; Il n’existe peut être pas de dispositions pour amener les députés à déposer les documents au SDA

*Tableau 8*

**Question 6-5 : Comment appréciez-vous les prestations du service chargé de la coopération ?**

REPNSES POSSIBLES	NOMBRE	POURCENTAGE
Très peu satisfaisant	5	<b>12,5%</b>
Peu Satisfaisant	19	<b>47,5%</b>
Satisfaisant	16	40%
Très satisfaisant	0	0%
Total	40	100%

**Commentaire:**

La cellule chargée de la coopération interparlementaire ne répond pas au attentes des députés.

## **Paragraphe II**

**L'hypothèse : Absence de données sur les missions interparlementaires. Il existe bien des informations sur la coopération interparlementaire, mais ces données ne sont pas actualisées. Il y a alors insuffisance d'informations en matière de coopération.**

## **Section II : Diagnostic établi**

### **Paragraphe I- Contenu**

Le SDA n'a pas assez de ressources sur la coopération interparlementaire et ceci est dû est la mauvaise circulation de l'information. Les documents issus des missions ne sont pas reçus par le SDA. Le Service n'arrive pas à collecter toutes les données sur la coopération. Le service n'a pas de dossiers documentaires sur la coopération. L'abonnement aux périodiques internationaux est très rare.

L'insuffisance du personnel en quantité et en qualité est un frein au développement des services documentaires.

Le SDA fait un effort mais les quelques documents collectés ne sont pas bien conservés parce qu'il y a insuffisance d'espace.

Le statut de la cellule chargée de la coopération interparlementaire ne lui permet pas de mener à bien les missions qui lui sont assignées.

### **Paragraphe II- Limites**

Le diagnostic établi souffre de quelques limites notamment :

- ❑ l'insuffisance du personnel chargé de traiter les informations ;
- ❑ les mauvaises conditions de conservation des documents ;
- ❑ l'insuffisance de politique de marketing à l'endroit des usagers.

## **Section II: Approche de solutions**

### **Paragraphe I : Le service de la documentation et des archives**

Le service de la Documentation et des Archives doit promouvoir les échanges d'informations, d'expériences, renforcer l'étroite collaboration entre les services des parlements dans tous les domaines de l'information, des études et de la documentation parlementaire, de recueillir, échanger et diffuser les études effectuées par les services parlementaires.

Il paraît nécessaire que le SDA réalise des dossiers documentaires sur la coopération. Dossiers documentaires, ouvrages, rapport de mission, un fonds actualisé sur la coopération etc. ; tous ces éléments sont extrêmement utiles pour accentuer une sensibilisation au sein des parlementaires tout en permettant dans le même temps la prise de conscience par ceux-ci des opinions et des politiques du Parlement.

Le Service de la Documentation et des Archives doit initier par le truchement de la Direction des services législatifs, des séminaires qui porteront sur un sujet présentant un intérêt commun et particulièrement sur la coopération interparlementaire. Il peut s'agir également des sujets tels que l'Internet, la politique de recherche et la procédure parlementaire, la présentation d'autres parlements etc.

De même le spécialiste de l'information est un animateur du SID et à ce titre, doit être à même d'anticiper les préoccupations des usagers.

Compte tenu des activités importantes du SDA, il urge que ce service devienne une Direction. Dénommée *Direction de la Documentation, des archives, des Etudes et de référence*, elle aura en plus de ses attributions actuelles, la conduite des études sur l'Assemblée Nationale. Avec trois divisions : *le service de la Documentation, le service des Archives et le service des Etudes et référence*, l'information peut être maîtrisée.

### **Paragraphe I : Conditions de mise en œuvre**

#### **I- Recommandations à l'endroit des autorités**

Il est nécessaire que le SDA soit doté de matériels adéquats pour accomplir leurs missions. De même, il faudra mettre à la disposition de cette structure le personnel nécessaire. Il faudra procéder en plus de l'effectif actuel au recrutement deux documentalistes et de deux archivistes titulaires du Diplôme de technicien supérieur en sciences de l'information de l'ENAM ou de l'Ecole des bibliothécaires et archivistes de Dakar. Le

problème d'espace reste toujours posé et constitue également un frein pour le développement des activités documentaires. Le SDA doit disposer de salle de lecture, de dépôt d'archives respectant les normes hygrométriques. Le plan de construction de l'hémicycle doit tenir grand compte de ces paramètres.

## **II- Recommandations à l'endroit du personnel**

Le personnel de la documentation doit répondre aux exigences du travail parlementaire. Le spécialiste de l'information ne s'occupe pas que de la conservation. Il est un acteur important et intervient dans tous les débats de l'Assemblée Nationale par ses produits qui répondent aux exigences de l'actualité et de la pertinence. De même pour faire connaître ses produits, il doit passer par les moyens les plus appropriés pour atteindre sa cible. Le spécialiste doit avoir recours au marketing pour se faire connaître. Les différents canaux de distribution de l'information doivent être privilégiés depuis la diffusion collective de l'information à la diffusion sélective de l'information (DSI). On pourrait expérimenter la production de bulletin d'information périodique sur le service de la documentation et des archives.

**Deuxième partie : Dossier documentaire sur la coopération  
et répertoire des missions de 1990 à 1999**

**Chapitre I : Les canaux des relations extérieures du  
Parlement et les organisations  
interparlementaires d'intégration régionale**

*« IL est vrai que dans notre démarche, nous n'avions perçu dans un premier temps que les aspects culturels de notre communauté de destin. Mais très vite, il est apparu que nous ne pourrions atteindre nos objectifs qu'en élargissant et en diversifiant le champ de notre collaboration »*

( Bruno AMOUSSOU,  
1997)

## **Section I : Les canaux des relations extérieures du Parlement**

Au plan national, il existe un certain nombre de dispositifs qui facilite la coopération. Il s'agit des audiences, des visites, des groupes d'amitiés.

### **Paragraphe I- Les audiences**

Les audiences accordées par le président sont d'ordre protocolaire. Ainsi le président de l'Assemblée nationale a de nombreux entretiens aussi bien avec des résidents qu'avec des personnalités étrangères, des représentants d'organisations internationales accrédités au Bénin, des représentants d'organisations non gouvernementales pour écouter leurs préoccupations ou pour s'entretenir sur la coopération interparlementaire.

### **Paragraphe II- Les visites d'amitié**

Les visites d'amitié témoignent de la volonté des parties de donner une impulsion ou un cachet particulier à leur relation. Des audiences aux visites d'amitié, les objectifs sont les mêmes. Ces visites ne tiennent compte que de relations interparlementaires. Le président de l'Assemblée Nationale effectue des visites d'amitié et de travail dans bien de

pays. Les relations bilatérales sont entretenues avec de nombreux pays d'Europe et d'Afrique.

### **Paragraphe III- Les groupes d'amitié interparlementaires**

Les groupes interparlementaires sont des procédés pour intensifier la coopération interparlementaire et afficher sa présence dans le concert des nations dans un monde de plus en plus globalisant. Les groupes d'amitié interparlementaires ne sont pas des structures officielles ; mais ils appuient les structures officielles.

## **Section II: Organisations interparlementaires d'intégration régionale**

### **Paragraphe I- l'Union des Parlements Africains (UPA), le CIP/UEMOA et le Parlement de la CEDEAO**

#### **1- L'Union des Parlements Africains (UPA)**

Créée le 13 avril 1976 à Abidjan (Côte d'Ivoire), l'UPA est une organisation interparlementaire africaine. Autrefois Union de Parlements africains, l'UPA est une organisation interparlementaire continentale. Elle compte actuellement 35 parlements membres qui travaillent avec l'UNESCO. L'UPA est l'arène de dialogue parlementaire et de promotion de la paix, de la démocratie et de la bonne gouvernance et du progrès social en Afrique.

Les objectifs de l'UPA sont notamment contribuer :

- ❑ à la concrétisation effective des idéaux de liberté, de paix et de justice ;
- ❑ à l'approfondissement du concept de la démocratie représentative et à son fonctionnement effectif ;
- ❑ Au renforcement du rôle ou du prestige de l'institution parlementaire en Afrique en s'inspirant des valeurs humaines fondamentales tant africaines qu'universelles.

Œuvrer à l'établissement d'une véritable communauté africaine fondée sur les réalités politique, économique, sociale et culturelle du continent est l'un des objectifs de l'UPA. De même, elle vise au rapprochement des parlementaires africains, d'une part et du reste du monde d'autre part ; afin de promouvoir le dialogue, la coopération interafricaine, la politique de bon voisinage, le non-alignement, la coexistence pacifique et l'intégration africaine, elle contribue à la réalisation des objectifs de l'OUA.

La 34<sup>e</sup> session du comité exécutif de l'Union s'est tenue à Cotonou du 18 au 23 août 1997. C'est le Bénin qui après ces assises a conduit les destinées de l'UPA pendant deux ans (1997-1999). La contribution financière du Bénin au budget de l'UPA est de 6.116.000 CFA. En outre, il existe un groupe national de l'UPA qui soutient et anime les actions entreprises. Le Comité Parlementaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine joue presque le même rôle que l'UPA.

## **II- Le Comité parlementaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (CIP/UEMOA)**

Installé le 28 mars 1998 à Bamako, il contribue par le dialogue et le débat au processus d'intégration de l'Union dans les domaines d'activités définis par le traité de l'UEMOA. Il peut être saisi par l'un de ses organes<sup>4</sup> ou par les institutions de l'UEMOA de toutes questions relatives au fonctionnement et à l'évolution de l'union.

Le Bénin comme les autres parlements doit se faire représenter par cinq membres au CIP/UEMOA. Comme l'UEMOA, la CEDEAO dispose d'un parlement.

## **III- L'Assemblée Nationale et le Parlement de la CEDEAO**

Le parlement de la CEDEAO est l'Assemblée représentative des populations de la communauté. Il est prévu par le protocole d'accord d'août 1994. Ce protocole vise à intéresser réellement les populations de la CEDEAO à la concrétisation du rêve communautaire afin que la CEDEAO cesse d'être l'apanage des seuls chefs d'Etat pour devenir la chose des bénéficiaires, c'est à dire des populations.

120 sièges sont attribués au prorata des populations. Le Bénin occupera cinq (05) sièges. Le mandat des députés siégeant au parlement régional est de cinq ans. Le parlement béninois est affilié également aux institutions à caractère politique, économique ou culturel.

### **Paragraphe II- Les institutions à caractère politique, économique ou culturel et les institutions à caractère universel**

Parmi ces institutions, on peut citer le dialogue parlementaire afro-arabe, l'Assemblée paritaire Afrique-Caraïbes-Pacifique/Union européenne (ACP/UE) et l'Assemblée Internationale des parlementaires de langue française (AIPLF).

---

<sup>4</sup>Les organes de l'UPA sont : la conférence, le conseil, la commission.

## **1 - Les institutions à caractère politique économique ou culturel**

### **A- Le dialogue parlementaire afro-arabe**

Le dialogue parlementaire afro arabe est un groupement de parlements des Etats membres de l'OUA et de la ligue arabe. L'objectif primordial est d'établir les ponts entre les pays africains et arabes. Ainsi les contacts entre l'Union Interparlementaire Arabe (UIPA) et l'UPA ont débuté en 1977 et ont abouti en mars 1984 à la tenue de la première Conférence du Dialogue Parlementaire afro- arabe à Tunis. Etaient présents 27 parlements. Ils ont d'ailleurs adopté plusieurs résolutions visant à renforcer les relations afro-arabes sur les plans aussi bien politique, économique que culturel et scientifique.

Parmi les résolutions prises, la réunion a décidé de tenir une fois tous les deux ans les assises du Dialogue parlementaire afro-arabe. De même, il a été mis sur pied un comité de suivi chargé de veiller à l'application des décisions prises. Cotonou a abrité 04 au 10 mars 1998 la 9<sup>e</sup> conférence du Dialogue parlementaire afro-arabe.

### **B- L'assemblée paritaire ACP-UE**

Instituée en application de l'article 32 de la 4<sup>e</sup> convention révisée ACP-UE, elle est une institution interparlementaire. Elle est composée, en nombre égal, d'une part, de membres de parlements européens, pour l'Union européenne et d'autre part, de parlementaires ou, à défaut d'autres représentants désignés par le parlement de l'Etat concerné.

En août 1997, le groupe national ACP-UE a vu le jour au parlement béninois. La vingt sixième (26<sup>e</sup>) session ordinaire s'est tenue en 1998.

### **C- L'Assemblée Internationale des Parlements de langue française (AIPLF)**

Elle est fondée en 1967 à Luxembourg en son assemblée constitutive. Vingt trois sections issues de parlements d'Amérique, d'Asie, d'Europe et y étaient présentes.

Le rayonnement de la langue française, tel est le premier objectif de L'AIPLF. Aussi, l'AIPLF a-t-elle pour ambition d'être le témoin et le reflet du pluralisme culturel des peuples de la francophonie. L'AIPLF s'est consacrée à la mise en place de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT).

L'AIPLF est devenue l'Assemblée Internationale des parlementaires de langue française en Juillet 1989 lors de sa 7<sup>e</sup> Assemblée Générale, à Paris.

C'était le vœu exprimé par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français tenu à l'île Maurice en octobre 1993. L'AIPLF a été reconnue comme l'Assemblée constitutive de la francophonie.

L'AIFPLF entreprend des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire, de la promotion et du développement de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de la personne humaine, du renforcement de la solidarité dans le respect du droit au développement. L'AIFPLF se veut le creuset et le lien démocratique entre les institutions et les peuples ayant le français en partage.

En 1980, le Bénin pour sa part y a adhéré et est resté très actif. Spécifiquement, l'Assemblée Nationale du Bénin a accédé à la vice-présidence pour la période 1993-1995, puis à la présidence 1995-1997. Le parlement béninois participe activement aux travaux de commissions permanentes et aux assemblées générales de l'AIFPLF. Trois des cinq postes de rapporteurs des commissions permanentes ont été occupés par le parlement béninois.

Il existe sur le plan national une section de l'AIFPLF qui anime et soutient l'action du Bénin. La contribution financière du Bénin s'élève à 2.629.300 cfa.

#### **D- Le réseau africain des personnels des parlements (RAPP)**

Le RAPP est créé en août 2003 à Ndjaména par des représentants des parlements de quinze (15) pays. Mais l'idée d'une telle organisation remonte en mai 1995. A cette date, les parlements africains représentés (Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Niger) étaient en voyage d'étude aux Etats Unis. C'est plus précisément à la rencontre de Porto Novo au Bénin que l'idée s'est raffermie. Cette rencontre était organisée en Septembre 1995 par la National Conference of State legislatures (NCSL). Ce réseau a pour buts :

- La formation du personnel parlementaire
- L'accroissement continu des capacités professionnelles
- La coopération interparlementaire

Son objectif fondamental est la coopération interparlementaire vue sous l'angle des agents des parlements de l'espace géographique africain. Le RAPP est dirigé par un bureau de cinq membres élus pour un mandat de deux ans. Parmi les organes du RAPP, il faut mentionner les commissions au nombre de quatre :

- Commission des finances et du budget ;
- Commission des textes fondamentaux ;
- Commission de la communication et du développement ;
- Commission des études et de la formation

Le RAPP tient chaque année une assemblée générale dans un pays différent. Il faut aussi considérer les institutions à caractère universel.

## **II- Les institutions à caractère universel**

L'Union interparlementaire est le premier regroupement du genre. Viennent d'autres types de regroupements.

### **A- L'Union Interparlementaire (UIP)**

Créé en 1889, sur l'initiative des parlementaires illustres William Randal Gremer du Royaume Unis (1828-1908), et de Frédéric Passy de la France (1822-1912), elle est vite devenue le premier forum permanent de négociations politiques multilatérales. Œuvrer pour la paix, l'enracinement de la démocratie et la coopération tels sont les objectifs de l'Union interparlementaire. L'UIP collabore avec l'ONU. Elle favorise l'échange d'expérience entre les parlements et parlementaires de tous les pays. Elle contribue à la défense et à la promotion des droits de l'homme et de la personne qui ont une portée universelle. Elle examine les questions d'intérêt international et se prononce à leur sujet en vue de susciter une action des parlements et de leurs membres. Enfin l'UIP contribue à une meilleure connaissance du fonctionnement des institutions représentatives, au renforcement et au développement de leurs moyens d'action. Le Bénin y a adhéré en 1960 avec l'installation de la première assemblée nationale du Dahomey.

## **III- Les autres formes de regroupements interparlementaires**

### **A- Le groupe mondial des parlementaires pour l'habitat**

Créé au Japon en 1987 à Yokohama. C'est à la conférence mondiale des parlementaires sur les établissements humains et le développement que les statuts qui le régissent ont été adoptés.

### **B- Le forum des parlementaires africains et arabes sur la population et le développement**

Le forum des parlementaires de l'Afrique et du Moyen-Orient tenu à Cap Town en (Afrique du Sud) du 1<sup>er</sup> au 04 mai 1997 a connu la participation du Bénin. De même, il a participé au colloque des parlementaires de l'Afrique et du Moyen Orient sur les

questions de populations et de développement tenu du 12 au 14 mars 1997 à Dakar. C'est à l'issue de ces conférences que fut créé le réseau parlementaire national sur la population et le développement. C'est un réseau qui a pour objectif de promouvoir et de faciliter l'exécution des politiques et programmes de population et de développement.

Notons également que le Parlement béninois est membre du Forum des Parlementaires Africains pour le Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Le NEPAD créé en 2001, a pour objectif de promouvoir un cadre socio-économique intégré de développement pour l'Afrique. Il existe au plan national, le réseau NEPAD Parlementaire du Bénin.

## **Chapitre II : La coopération interparlementaire pendant les première et deuxième législatures**

## **Section I : Les quatre législatures**

### **Paragraphe I - La première législature et la deuxième législature**

La première législature comptait 64 députés. Elle a duré de 1991 à 1995 avec comme président, Me Adrien HOUNGBEDJI qui ne cessait d'affirmer ce qui suit :

« Notre jeune Assemblée a besoin de se faire connaître et de s'inspirer des expériences démocratiques de tous les autres pays notamment des pays développés. Cette volonté n'est pas toujours favorisée par les conditions financières à notre participation à certaines rencontres internationales d'importance » in **Rapport d'activités du Président** de l'AN du 30 octobre 1991 au 9 avril 1992.

### **1- La première législature**

#### **A- Le plan politique et les dons**

##### **1- Bilan au plan politique**

- ❑ Des actions de solidarité ont été menées à l'occasion des événements qui ont secoué L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques les 19, 20 et 21 août 1991
- ❑ La question de notre réaffiliation à L'Union Interparlementaire fut l'objet d'une étude par la commission compétente en 1991 ;
- ❑ Divers protocoles d'accord ont été ratifiés dans le cadre de la réaffiliation du parlement à l'Union Interparlementaire ;
- ❑ Formation le 03 juillet 1992 d'un groupe national afin de prendre une part active à la coopération interparlementaire ;
- ❑ Adhésion à l'AIFLF le 14 juillet 1992 et constitution de la section nationale ;
- ❑ Constitution du groupe d'Amitié FRANCE-BENIN et avec d'autres parlements ;
- ❑ Signature de l'AN de la Convention de coopération relative au programme PARDOC
- ❑ Délégation de deux fonctionnaires, l'un de la coopération interparlementaire et l'autre du service du compte-rendu intégral pour assistance dans l'établissement du compte rendu intégral des débats ;

## **2- Les fruits de la coopération interparlementaire : les dons**

□ Des mesures ont été prises par le Ministère français de la coopération pour la construction d'un hémicycle au palais des Gouverneurs conjointement avec d'autres partenaires telle, la République Fédérale d'Allemagne.

□ Acceptation de l'offre franco-allemande pour l'aménagement du Palais des Gouverneurs et de construction d'un hémicycle dans l'enceinte de cet immeuble ;

□ Etude des besoins du service documentaire du Parlement dans le cadre du PARDOC ;

□ Assistance de la BUNDESTAG en matériels ;

□ Don des Etats Unis en matériel ;

□ Lot de matériel offert par l'Assemblée Populaire de Chine ;

□ Don de deux (02) véhicules légers et un lot d'articles de bureaux équivalents à un montant d'un million cinq cent mille (1.500.000) yuan renminbi soit cent millions (100.000.000) de francs CFA environ en avril 1994 ;

□ La République Fédérale d'Allemagne a mis gratuitement à la disposition de l'Assemblée Nationale du Bénin deux (02) micro-ordinateurs, une imprimante laser, deux photocopieuses géantes à haute performance.

□ Don de la France de deux micro-ordinateurs destinés à l'équipement du service de la transcription

## **B- Les formations et les postes occupés**

### **1- Les formations**

□ Un stage de courte durée de deux agents dans les domaines de la documentation et de la procédure législative en 1993 grâce à une collaboration dynamique avec des parlements étrangers du 21 au 26 février 1994 ;

□ Stage pratique complémentaire de 15 jours de deux sténo-dactylographes au palais Bourbon à Paris ; organisé par l'Assemblée Nationale française en 1994 ;

### **2- Les Postes occupés**

□ Le Bénin a obtenu à la 13<sup>e</sup> session, la vice-présidence de l'Assemblée paritaire ACP-CEE qui regroupe les pays signataires des conventions ACP-CEE dites convention de Lomé en 1991

□ Il a obtenu également la présidence de la commission des droits de l'homme en septembre 1991.

## **II- La deuxième législature**

La deuxième législature s'est tenue de 1995 à 1999. Le président de l'Assemblée pendant cette période est M. Bruno AMOUSSOU. Elle a compté 83 députés.

### **A- Le plan politique et les dons**

#### **1- Bilan au plan politique**

- Rédaction d'un document annexé à la Charte dont l'adoption à Hanoï a consacré l'AIPLF comme Assemblée parlementaire consultative de la francophonie ;
- En 1997, le Bureau de l'Assemblée Nationale a créé trois groupes de travail :
  - Groupe sur la population et le développement ;
  - Groupe sur l'environnement ;
  - Groupe ACP-UE.
- Le Bénin a abrité du 18 au 23 août 1997 la 34<sup>e</sup> session du Comité exécutif et la 20<sup>e</sup> Conférence de l'Union des Parlements Africains (UPA) ;
- Visite d'amitié et de travail en République Populaire de Chine, auprès du Sénat français, de l'UNESCO et de l'ACCT ;

#### **2-Les fruits de la coopération interparlementaire : les dons**

- Concours financier de l'Assemblée Nationale de la République Populaire de Chine, d'une contribution en ouvrages et bourses de l'UNESCO et fournitures audiovisuelles de l'ACCT ;

### **B- Les formations et les postes occupés**

#### **1- Les formations**

- Participation d'un collaborateur au séminaire sur le processus législatif en 1995
- Participation de six (6) collaborateurs au séminaire organisé par la NCSL du 25 au 29 septembre 1995
- Formation et rémunération d'un agent du service de la documentation par le Projet PARDOC de l'Assemblée Internationale des Parlementaires de langue Française
- Participation de 5 fonctionnaires au séminaire organisé par la NCSL (National Conference State Législature) sur « le processus législatif et le développement du personnel »

#### **2- Les Postes occupés**

- Election de M. AMOUSSOU Bruno au poste de Président de l'AIPLF le 12 juillet 1995

- ❑ M. Rigobert LADIKPO est élu rapporteur de la commission de l'éducation, de la Communication et des affaires culturelles le 12 juillet 1995 de l'AIPLF
- ❑ M. Kolawolé IDJI est élu rapporteur de la Commission Politique et de l'Administration générale de l'AIPLF
- ❑ M. Jérôme SACCA KINA est élu rapporteur de la Commission des affaires parlementaires de l'AIPLF

#### ☞ **Le projet Pardoc**

Le programme PARDOC qui a débuté pendant la première législature a continué jusqu'en 2000.

#### ☞ **Le programme PARDOC**

Sur proposition de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, il a été décidé en 1991, lors du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement ayant le français en partage, réuni à Paris (Sommet de Chaillot), du lancement, dans le cadre de la coopération juridique et judiciaire que mène l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie

(AIF), d'un programme décennal d'appui aux services documentaires des Parlements du Sud (Pardoc). L'Assemblée en a été le maître d'œuvre.

Le programme a débuté dès l'année suivante, avec la mise en place d'une équipe qui en assurait la coordination et la gestion, au sein d'un centre de coordination installé au Secrétariat général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Paris.

En 1993, les Assemblées de cinq pays africains ont été retenues par le Conseil du Pardoc devenu par la suite le Comité Parlementaire Décisionnel : Bénin, Burkina Faso, Gabon, Mali et Sénégal.

De 1993 à 1995, elles ont reçu l'appui du programme et bénéficié d'un suivi de 1995 à 2001.

A partir de missions d'expertise auprès des Assemblées désignées, effectuées afin d'évaluer l'état et les besoins en matière documentaire et l'environnement documentaire local, le Pardoc proposait une convention d'adhésion aux objectifs du programme et de partenariat avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en réglant les modalités et le contenu de l'appui. Par cette démarche contractuelle, chaque Parlement s'engageait à collaborer en assurant certaines contreparties permettant aux services documentaires de remplir leur rôle :

- la reconnaissance des services documentaires dans l'organigramme de l'Assemblée,
- une équipe de travail de deux ou trois personnes au minimum (chargé d'étude, documentaliste et aide-documentaliste),
- une ligne budgétaire appropriée aux besoins du fonctionnement du service,
- des locaux sains avec climatisation, si nécessaire,
- l'équipement mobilier,
- l'installation d'une ligne téléphonique internationale.

Le Pardoc, pour sa part, s'engageait à fournir un appui à la mise en place ou à la restructuration d'un centre de documentation parlementaire au service des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires. Pour cela, parallèlement à l'apport en matériel informatique et bureautique et les dotations documentaires en ouvrages, cédéroms, dossiers documentaires et en périodiques, des stages de formation en techniques documentaires, des stages d'information et des rencontres telles le Séminaire du Pardoc du 07 au 25 juin 1999 ont été organisés de manière à favoriser une dynamique d'échanges par le transfert d'une ingénierie documentaire, sous la forme :

- d'échanges sur les méthodes, les techniques et l'organisation du travail documentaire, de l'accès à une base de données commune,
- de l'envoi de dossiers d'informations thématiques,
- de la confection d'un bulletin d'information : *Parlons doc.* ;
- de l'appui à leur connexion à Internet.

Régulièrement, des missions d'appui et de suivi réajustaient les connaissances et les outils de traitement documentaire, encourageant et organisant le travail avec les équipes locales.

Dès le début du programme, les échanges Nord-Sud et Sud-Sud ont été favorisés par la mise en place parallèle d'un Réseau documentaire des bibliothèques parlementaires francophones bénéficiaires du Pardoc. Au cours du programme, cette participation des partenaires du Sud s'est accentuée, notamment en ayant recours à l'expertise "Sud". Le programme Pardoc a veillé également à s'associer des appuis de la part des Assemblées législatives du Nord, par l'envoi systématique de leurs publications notamment, et par certains autres programmes de coopération documentaire **bilatérale** ou multilatérale, dont les actions pouvaient être conjointement menées.

Enfin, dans le cadre du Fonds Francophone des Inforoutes créé après le Sommet de Hanoi, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a confié au programme Pardoc la mise en œuvre du projet "les Inforoutes de l'APF" visant à doter des Parlements du Sud de leur site et à faciliter leur connexion à Internet.

### **Les acquis du Pardoc**

- ❑ Le premier micro-ordinateur de l'AN a été l'œuvre du PARDOC au profit du SDA.
- ❑ Les agents de la documentation ont eu des formations grâce au PARDOC ;
- ❑ L'acquisition d'une ligne directe et d'un fax ;
- ❑ Lots d'ouvrages et de matériels constitués d'imprimante, de micro-ordinateurs, de photocopieur.

Le programme NORIA a été proposé en lieu et place du PARDOC. Créé en juillet 2002, lors de la réunion du Bureau de l'APF à Berne en Suisse, le programme Noria répond aux besoins en renforcement des capacités en matière de production, de gestion et de diffusion de l'information législative interne de certains parlements francophones du Sud. Le programme Noria est entièrement financé par l'Organisation Intergouvernementale de la Francophonie. Son budget est d'environ 500 000 euros par an toutes activités confondues. Le programme Noria est mis en œuvre, en Afrique, en Asie, dans l'Océan indien, et en Europe de l'Est. Le Bénin bénéficie de l'appui généralisé pour la période 2006-2009.

## **Paragraphe II- Analyse et commentaire des données et les missions effectuées pendant les deux premières législatures**

### **I- Analyse et commentaire des données**

#### **A- Analyse sur le plan politique et les dons**

##### **1- Le plan politique**

Des données recueillies pendant la première législature, l'AN du Bénin a été réaffiliée au parlement de l'Union Interparlementaire. De même, elle a adhéré à l'AIPLF. Pendant cette même période, la convention de coopération relative au programme PARDOC a été signée, ainsi que le parlement a connu la formation des premiers groupes interparlementaires.

Pendant la seconde législature, le document de consécration de l'AIPLF comme Assemblée parlementaire consultative de la francophonie a été l'œuvre de l'AN du Bénin. De même le Bénin a abrité la 20<sup>e</sup> Conférence de l'UIP.

**a- Commentaire**

**Si la première législature a permis au parlement de se faire connaître et de s’affilier à certaines instances interparlementaires, la seconde vient renforcer la position du Bénin dans ces organismes.**

**2- Analyse sur les dons**

Les données enregistrées pendant la première législature montrent que, la construction de l’hémicycle relève de l’œuvre franco-allemande. Le Bénin a en outre bénéficié des dons des USA, de la Chine et de la République fédérale d’Allemagne.

Le parlement béninois a eu le concours financier de l’AN de la République populaire de Chine, des fournitures audiovisuelles de l’ACCT, des ouvrages et bourses de l’UNESCO.

**a- Commentaire**

La coopération interparlementaire à chaque législature a permis à l’AN du Bénin de bénéficier des apports financiers et matériels de la part d’autres parlements.

**B- Analyse sur les formations et postes occupés**

**1- Analyse sur les formations**

Quatre agents ont bénéficié d’une formation pendant la première législature. La formation et la rémunération d’un agent a été assurée par le PARDOC pendant la deuxième législature.

**a- Commentaire**

La coopération a permis la formation du personnel de la jeune Assemblée Nationale.

**2- Analyse sur les postes occupés**

Les postes occupés en 1991 (02) ont sensiblement augmenté voire doublé en 1995 (04).

**a- Commentaire :**

Les postes occupés depuis 1991 passés au double en 1995 montrent une présence de plus en plus marquée des parlementaires béninois dans les instances interparlementaires.

Données sur les postes occupés de 1990 à 2006

Année	1991	1995	1999	2004	2005	2006
Postes occupés par les députés	2	4	1	1	1	8

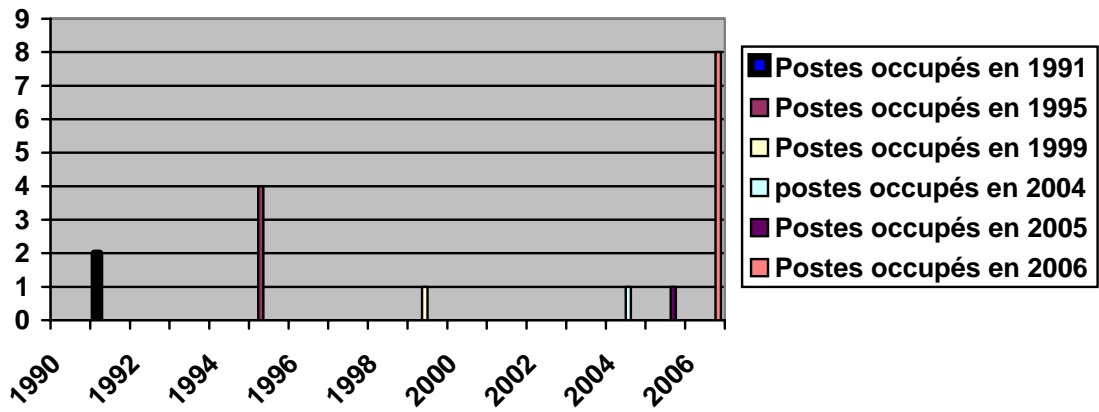


Diagramme d'évolution des postes dans les instances interparlementaires

## II- les grands axes de coopération pendant les troisième et quatrième législatures

### A- Les grands axes de coopération

#### 1- La troisième législature

La coopération pendant cette législature a été caractérisée par la création d'organes interparlementaires. La coopération entre les parlements chinois et béninois s'est amplifiée. De même, le Bénin a obtenu en 1999, la vice présidence du Comité Interparlementaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (CIP/UEMOA).

#### 2- La quatrième législature

La quatrième législature a connu la participation du Parlement béninois à beaucoup de réunions et sessions interparlementaires notamment celles de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, de l'UIP, de l'UPA, de l'Assemblée paritaire ACP/UE. La mission belge a permis de signer un accord portant sur la formation et les échanges entre les fonctionnaires des deux Institutions.

Le câblage et la mise en réseau du service de la documentation et sa connexion à l'Internet ont été une réalité grâce au secrétaire général du forum des parlementaires africains pour le NEPAD avec un don de cinq (05) terminaux et d'un serveur.

Par ailleurs, le Parlement a occupé plusieurs postes internationaux. Jérôme SACCA-KINA a été élu vice-président du parlement panafricain en 2004. Théophile NATA a été élu à son tour vice-président du parlement panafricain le 1<sup>er</sup> avril 2005.

En 2006, Théophile NATA est élu 4<sup>ème</sup> vice-président du parlement panafricain, Le président et deux membres du Bureau de l'Assemblée nationale sont élus au Bureau de l'APF, Jean-Claude HOUNKPONOU est élu vice-président du Bureau exécutif du CIP/UMOA et

Ismaël TIDJANI-SERPOS est le vice-président de la commission discipline et règlement intérieur du parlement panafricain.

Il importe de préciser que dans le cadre de la coopération bilatérale entre les parlements de la Belgique et du Bénin, deux (02) fonctionnaires parlementaires ont bénéficié du 28 janvier au 25 février 2006, d'un stage de formation au parlement Wallon et au Parlement fédéral de Belgique (Sénat et Chambre des Représentants) .

En outre, l'Assemblée Nationale du Bénin a bénéficié d'un don de l'Assemblée Nationale Populaire de la République Populaire de Chine portant essentiellement sur des matériels informatiques, de bureau et de sécurité.

Ce don, estimé à 134.549 USD soit plus de 65 millions F CFA, fait suite à la visite effectuée en Chine par une délégation de l'Assemblée Nationale du Bénin conduite par son Président.

## **Section II- Les missions de la première législature et deuxième législature**

Le répertoire des missions a été réalisé à partir des missions annexées au rapport d'activités du Président de l'Assemblée Nationale.

### **Paragraphe I- Répertoire des missions de 1991-1995**

Période du 23 juillet au 30 octobre 1991

<b>Numéro d'ordre</b>	<b>Député</b>	<b>Intitulé des missions</b>	<b>Lieu des missions</b>	<b>Période</b>
1		13 <sup>e</sup> Session de l'Assemblée paritaire ACP-CEE		23 au 27 septembre 1991
2		Mission d'information sur le problème des réfugiés, les droits de l'homme et la démocratie	Rwanda	14 au 18 octobre 1991
3		28 <sup>e</sup> session du comité exécutif de l'UPA	Rabat	24 au 28 octobre 1991
4		Conférence des Présidents des Assemblées Parlementaires francophones	Paris	26 et 27 octobre 1991

Période du 23 juillet au 13 novembre 1992

NUMERO D'ORDRE	NOMBRE DE DEPUTES	INTITULE DES MISSIONS	LIEU	PERIODE
1	1	Réunion des ACP/CEE	Bruxelles	18 juin 1992
2	7	88 <sup>e</sup> Conférence Interparlementaire	Stockholm	7 au 12 décembre 1992
3	2	Bicentenaire des Institutions du Québec	Québec	8 au 13 septembre 1992
4	1	Réunion ACP/CEE du groupe de travail « développement durable »	Bruxelles	24 au 25 septembre 1992
Total	4 missions			

Période du 30 octobre 1992 au 13 avril 1993

NUMERO D'ORDRE	NOMBRE DE DEPUTES	INTITULE DES MISSIONS	LIEU	PERIODE
1	2	Réunion de la Commission Politique et de l'administration AIPLF	Paris	13 au 14 novembre 1992
2	1	Séminaire/AIPLF sur « Parlement, Gouvernement, Droit de la personne et Démocratie »	Ottawa et Paris	14 au 4 Décembre 1992
3	3	15 <sup>e</sup> Conférence de l'UPA	Abidjan	19 au 24 novembre 1992
4	1	16 <sup>e</sup> Réunion des Parlementaires Economiques et sociaux à Bruxelles I	Bruxelles	26 au 28 novembre 1992
5	1	Réunion groupe de travail « Développement durable » des ACP/CEE	Bruxelles	2 et 3 décembre 1992
6	2	Symposium de la communauté française de Belgique	Londres	7 au 8 décembre 1992
7	1	Réunion du bureau du Groupe de l'ACP/CEE	Bruxelles	16 au 17 mars 1997
8	1	Mission d'observation électorale au Niger organisée par l'AIPLF	Niger	22 au 30 mars 1993
Total	7 missions			

Période du 13 avril au 28 octobre 1993

NUMERO D'ORDRE	NOMBRE DE DEPUTES	INTITULE DES MISSIONS	LIEU	PERIODE
1	2	89 Conférence de l'UIP	New-Delhi	12 au 17 avril 1993
2	1	Etude sur le fonctionnement des Institutions démocratiques helvétiques	Suisse	14 au 15 mai 1993
3	6	Assemblée Générale de l'AIPLF	Libreville	28 juin au 3 juillet 1993
4	1	Réunion ACP/CEE du groupe de travail « Développement durable »	Bruxelles	29 juin au 3 juillet 1993
5	15	Séminaire sur « rôle et fonctionnement pour une Assemblée multipartiste »	Niger	30 août au 4 septembre 1993
6	1	Travaux du Groupe de travail ACP/CEE « Développement durable »	Bruxelles	28 septembre au 5 octobre 1993
7	1	Réunion du Bureau et 17 <sup>e</sup> Session des ACP/CEE	Bruxelles	19 Septembre au 23 octobre 1993
8	1	Réunion de l'Académie des Sciences d'Outre-mer	Paris	19 septembre au 23 octobre
		Rencontre avec les autorités du Bundestag	Allemagne	19 au 23 septembre 1993
		Sommet des chefs d'Etat et de gouvernements des pays francophones	Port-Louis	19 septembre au 23 octobre 1993
9	2	17 <sup>e</sup> Conférence de l'UPA	Tunis	28 septembre au 2 octobre 1993
10	4	Ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée des peuples	Burkina-Faso	27 octobre 1993
Total	10 missions			

Période du 30 octobre 1993 au 13 avril 1994

NUMERO D'ORDRE	NOMBRE DE DEPUTES	INTITULE DES MISSIONS	LIEU	PERIODE
1	1	Mission ACP/CEE du groupe de travail « Développement durable »	Bruxelles	30 novembre au 5 décembre 1993
2	5	Mission d'observation des élections présidentielles	Gabon	15 décembre 1993

*Importance de la documentation pour la coopération interparlementaire : étude diagnostique du SDA et réalisation de dossier documentaire sur la coopération*

		pluralistes Gabon		
3	15	Séminaire sur « rôle des partis politiques dans un système de démocratie parlementaire »	Niger	
4	15	Séminaire interparlementaire sur « Parlementarisme en Afrique de l'Ouest francophone : tâches, problèmes et perspectives »	Ouagadougou	
5	1	Réunion du Bureau de l'AIPLF	Québec	19 au 21 janvier 1994
6	3	93 <sup>e</sup> Conférence de l'UIP	Paris	19 au 26 mars 1994
7	1	Visite d'amitié	Chine	26 mars au 2 avril 1994
Total	7 missions			

Période du 14 avril au 14 octobre 1994

NUMERO D'ORDRE	NOMBRE DE DEPUTES	INTITULE DES MISSIONS	LIEU	PERIODE
1	1	Réunion Commission de l'éducation et des affaires culturelles de l'AIPLF	New York	14 au 15 avril 1994
2	1	Séminaire AIPLF	Bangui	16 au 18 mai 1994
3	2	6 <sup>e</sup> Conférence du Dialogue parlementaire	Dakar	2 au 3 juin 1994
4	2	Réunion AIPLF/Régional Afrique	Libreville	22 au 23 juin 1994
5	1	14 <sup>e</sup> Assemblée générale de l'Assemblée internationale des Maires et Responsables des Capitales francophones	Casablanca	7 au 8 juillet 1994
6	4	20 <sup>e</sup> session ordinaire de l'AILF	Paris	10 au 13 juillet 1994
7	3	92 <sup>e</sup> Conférence interparlementaire	Copenhague	12 au 17 septembre 1994
8	1	10 <sup>e</sup> Session ACP/UE	Libreville	3 au 7 octobre 1994
Total	8 missions			

**A- Commentaire**

**91-95 : 32 missions dont 16 effectuées en Afrique et 26 en Europe et autres continents**

**Paragraphe II- Répertoire des missions de 1995-1999**

(Période du 30 octobre 1997 au 31 mars 1998)

**GRUPE PARLEMENTAIRE « PRD »**

N° d'Ordre	Nombre de députés	Effectif	Intitulé des missions	Pays visités	Période	observation
1	1		Etude du fonctionnement administratif des communes  Comité interparlementaire de l'UEMOA	Danemark  Bamako	1 <sup>er</sup> au 12 octobre 1997	
2	1		Deuxième session ordinaire	Ghana	(12 au 16 janvier 1997)	
3	1		Comité interparlementaire de l'UEMOA			
TOTAL : 4 Missions						

**GRUPE PARLEMENTAIRE « Démocrate -Action »**

N° d'Ordre	Nombre de députés	Effectif	Intitulé des missions	Pays visités	Période	observation
1	1		Dialogue Afro-Arabe  Comité interparlementaire de l'UEMOA	Damas  Bamako	23-24 novembre 1997	
2	1		Etude du fonctionnement administratif des communes	Danemark	1 <sup>er</sup> au 12 octobre 1997	
3	1		2 <sup>ème</sup> session ordinaire de l'assemblée nationale	Ghana	12 au 16 janvier 1998	
TOTAL : 3 Missions						

GRUPE PARLEMENTAIRE « CONSCIENCE PATRIOTIQUE »

N° d'Ordre	Nom de député	Effectif	Intitulé des missions	Pays visités	Période	observation
1	1		2 <sup>ème</sup> session ordinaire de Assemblée nationale	Ghana	12 au 16 janvier 1998	

GRUPE PARLEMENTAIRE « Alternance Démocratique »

N° d'Ordre	Nombre de député	Effectif	Intitulé des missions	Pays visités	Période	observation
1	1		2 <sup>ème</sup> session ordinaire de Assemblée nationale	Ghana	12 au 16 janvier 1998	
2	1		2 <sup>ème</sup> session ordinaire de Assemblée nationale	Ghana	12 au 16 janvier 1998	
3	1		Comité interparlementaire de l'UEMOA	Bamako		
TOTAL : 3 Missions						

GOUPE INTERPARLEMENTAIRE « Solidarité et Progrès »

N° d'Ordre	Nombre de députés	Effectif	Intitulé des missions	Pays visités	Période	observation
1	1		2 <sup>ème</sup> session ordinaire de Assemblée nationale	Ghana	(12 au 16 janvier 1997)	
2	1		2 <sup>ème</sup> forum mondial des parlementaires sur l'habitat Comité interparlementaire de l'UEMOA  Comité interparlementaire de l'UEMOA	Cancun  Bamako	(27 au 30 janvier 1998)	
TOTAL : 3 Missions						

« Non inscrits »

N° d'Ordre	Nombre de député	Effectif	Intitulé des missions	Pays visités	Période	observation
1	4		Ouverture officielle de la 1 <sup>ère</sup> session ordinaire Assemblée nationale	Côte d'Ivoire	28 au 30 avril 1998	
2	1		AIPLF	OTTAWA	04 au 05 mai 1998	
3	4		AIPLF	CAMEROUN	20 au 30 mai 1998	
4	4		Visite de travail et d'amitié	ANGOLA	15 au 18 août 1998	
5	2		Mission d'information	BAMAKO	15 au 17 juin 1998	
6	2		24 <sup>ème</sup> Assemblée générale AIPLF	ABIDJAN	06-09 juillet 1998	
7	2		Conférence régionale des femmes africains ministres et parlementaires	Elle Maurice	13 – 16 juillet 1998	
8	2		OPAD	Lomé	12 – 15 juillet 1998	
9	5		CIP/UEMOA	Mali	20 juillet – 08 août 1998	
10	4		UPA 2 <sup>ème</sup> colloque des parlementaires 35 <sup>ème</sup> session du Comité exécutif 21 <sup>ème</sup> Conférence	NIGER	10 au 23 août 1998	
11	5		U.P.A.	Niger		
12	1		Programme des visiteurs interp.		03 -22 août 1998	
13	3		100 <sup>ème</sup> Conférence de l'U.I.P.		06 au 12 septembre 1998	
14	1		27 <sup>ème</sup> Session ACP/UE		21 au 29 septembre 1998	
15	1		Mission	PARIS	11 au 15 octobre 1998	
		Total 15 Missions				

Groupe parlementaire « Démocratie-Action »

N° d'ordre	Effectif	Nombre des députés	Intitulé	Lieux	Période
1		1	FAMEPPD	Afrique du Sud	1 <sup>er</sup> au 04 mai 1997
			USIA	USA	26 juillet au 23 Août 1997
2		1	AIPLF	Luxembourg	04 au 11 juillet 1997
			5 <sup>e</sup> édition séminaire interparlementaire	Ghana	1 <sup>er</sup> 03 mars septembre 1997
3		1	Conférence gouvernement	USA	28 au 30 juillet 1997
4		1	98 <sup>e</sup> session UIP	Egypte	11 au 16 septembre 1997
5		1	Etude sur fonctionnement et administration des communes au	Danemark	1 <sup>er</sup> au 12 Octobre 1997
6		1	Conférence UIP	Séoul	10 au 14 avril 1997
			Visite amitié et travail	France	17 au 21 avril 1997
			Visite travail France	France	25 avril 1997
7		1	25 <sup>e</sup> session ACP/ UE		25 au 30 octobre 1997
8		1	Elections législatives Burkina Faso	Burkina Faso	
9		1	AIPLF	Gabon	15 au 19 juillet 1997
10		1	Visite de travail à Lomé	Togo	23 au 24 juin 1997
		Total 14 Missions			

Groupe parlementaire « PRD »

N° d'ordre	Effectif	Nombre de députés	Intitulé	Lieux	Période
1		1	AIPLF	Paris	29 au 30 avril 1997
2		1	Conférence sur gouvernance/USA		28 au 30 juillet 1997
3		1	98 <sup>e</sup> Conférence UIP	Egypte	11 au 16 septembre 1997
4		1	Etude sur fonctionnement et administration des communes	Danemark	1 <sup>er</sup> au 12 octobre 1997
5		1	5 <sup>e</sup> édition séminaire interparlementaire	Ghana	1 <sup>er</sup> au 3 septembre 1997
6		1	97 <sup>e</sup> Conférence UIP	Séoul	10 au 14 avril 1997
7		1	25 <sup>e</sup> session ACP/UE		25 au 30 octobre 1997
Total 7 Missions					

Groupe parlementaire »Alternance démocratique «

N° d'ordre	Effectif	Noms et Prénoms	Intitulé	Lieux	Période
1		1	5 <sup>e</sup> édition séminaire interparlementaire	Ghana	1 <sup>er</sup> au 03 septembre 1997
2		1	Visite de travail au Gabon	Gabon	15 au 19 juin 1997
3		1	5 <sup>e</sup> édition séminaire interparlementaire	Ghana	1 <sup>er</sup> au 03 mars 1997
4		1	98 <sup>e</sup> Conférence UIP	Egypte	11 au 16 septembre 1997
5		1	Séminaire parlementaire AIPLF	Togo	15 au 17 octobre 1997
6		1	25 <sup>e</sup> session ACP/UE		27 au 30 octobre 1997
Total 6 Missions					

Groupe parlementaire « solidarité et progrès »

N° d'ordre	Effectif	Nom et Prénoms	Intitulé des missions	Lieux	Période
1		1	Obsèques du président de l'Assemblée Nationale de la Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	27 au 28 août 1997
2		1	5 <sup>e</sup> séminaire interparlementaire	Ghana	1 <sup>er</sup> au 03 septembre 1997
3		1	97 <sup>e</sup> Conférence de l'UIP	Séoul	10 au 23 avril 1997
			Visite amitié	Chine	17 au 21 avril 1997
			Visite de travail	France	25 avril 1997
4		1	25 <sup>e</sup> session ACP/UE		25 au 30 octobre 1997
		Total : 6 Missions			

Groupe parlementaire « Conscience Patriotique »

N° d'ordre	Effectif	Nom et Prénoms	Intitulé des missions	Lieux	Période
1		1	5 <sup>e</sup> édition séminaire interparlementaire	Ghana	1 <sup>er</sup> au 03 septembre 1997
2		1	25 <sup>e</sup> session ACP/UE		25 au 30 octobre 1997
		Total : 2 Missions			

Non inscrit

N° d'ordre	Effectif	Nom et Prénoms	Intitulé des missions	Lieux	Période
1		1	25 <sup>e</sup> session ACP/UE		25 au 30 octobre 1997
2		1	AIPLF	Mauritanie	13 au 15 mai 1997
		Total: 2 Missions			

## **A- Commentaire**

Récapitulation : 95-99 : 53 missions dont 37 effectuées en Afrique et 16 en Europe et autres continents.

- ❑ GROUPE PARLEMENTAIRE « PRD » : 11 missions
- ❑ GROUPE PARLEMENTAIRE « Démocrate -Action » : 17missions
- ❑ GROUPE PARLEMENTAIRE « CONSCIENCE PATRIOTIQUE » : 5
- ❑ GROUPE PARLEMENTAIRE « Alternance Démocratique » : 9
- ❑ GOUPE INTERPARLEMENTAIRE « Solidarité et Progrès » 3+6= 9
- ❑ « NON INSCRITS » 2

*Importance de la documentation pour la coopération interparlementaire :étude diagnostique du SDA et réalisation de dossier documentaire sur la coopération*

# **CONCLUSION GENERALE**

---

**L**e parlement est un instrument au service de la population et est l'arène de débats politique et de prise de décisions importantes. La coopération interparlementaire permet aux parlementaires d'échanger des idées et des expériences. Dans ce processus, la circulation rapide de l'information est la base de la réussite de toute collaboration et les centres de documentation jouent l'interface entre députés, usagers et l'information.

Le Parlement béninois dès sa formation depuis 1990 s'est engagé résolument dans le processus de la coopération. Les quatre législatures sont marquées par la présence des parlementaires béninois dans les instances interparlementaires. Aussi, le Bénin a-t-il brigué plusieurs postes au plan international. Les acquis de la coopération pendant cette période sont évocateurs. Notre parlement a bénéficié de nombreux projets et dons qui ne pourraient être réalité hors du champ de la coopération. De même le Bénin a abrité de nombreuses manifestations et réunions dans le cadre de la coopération ; toute chose qui concourt à la promotion de notre pays. Mais, le service de la documentation et des archives qui doit disposer de ressources sur la coopération souffre de quelques maux. Des mesures idoines doivent être prises pour relever le défi de l'information et mettre les ressources nécessaires à contribution pour renforcer la coopération.

La masse d'information générée par la coopération grandissante ainsi que le Parlement doit être maîtrisée par le spécialiste de l'information. Il s'agit d'information qui doit alors être traitée, stockée, diffusée et mise à la disposition de tous les services, toutes les commissions et autres instances au sein du Parlement. Anticiper sur les besoins de ses usagers tel doit être la vision du documentaliste parlementaire.

Une dynamisation de la politique en matière d'information s'impose et viendrait à point normé à une époque où l'on privilégie démocratie et bonne gestion des affaires publiques. Gaston Bachelard ne disait-il pas : « ... un parlementaire bien documenté sera plus efficace car il pourra se fonder sur la législation antérieure ou historique et sur des pratiques ou des modèles étrangers... »

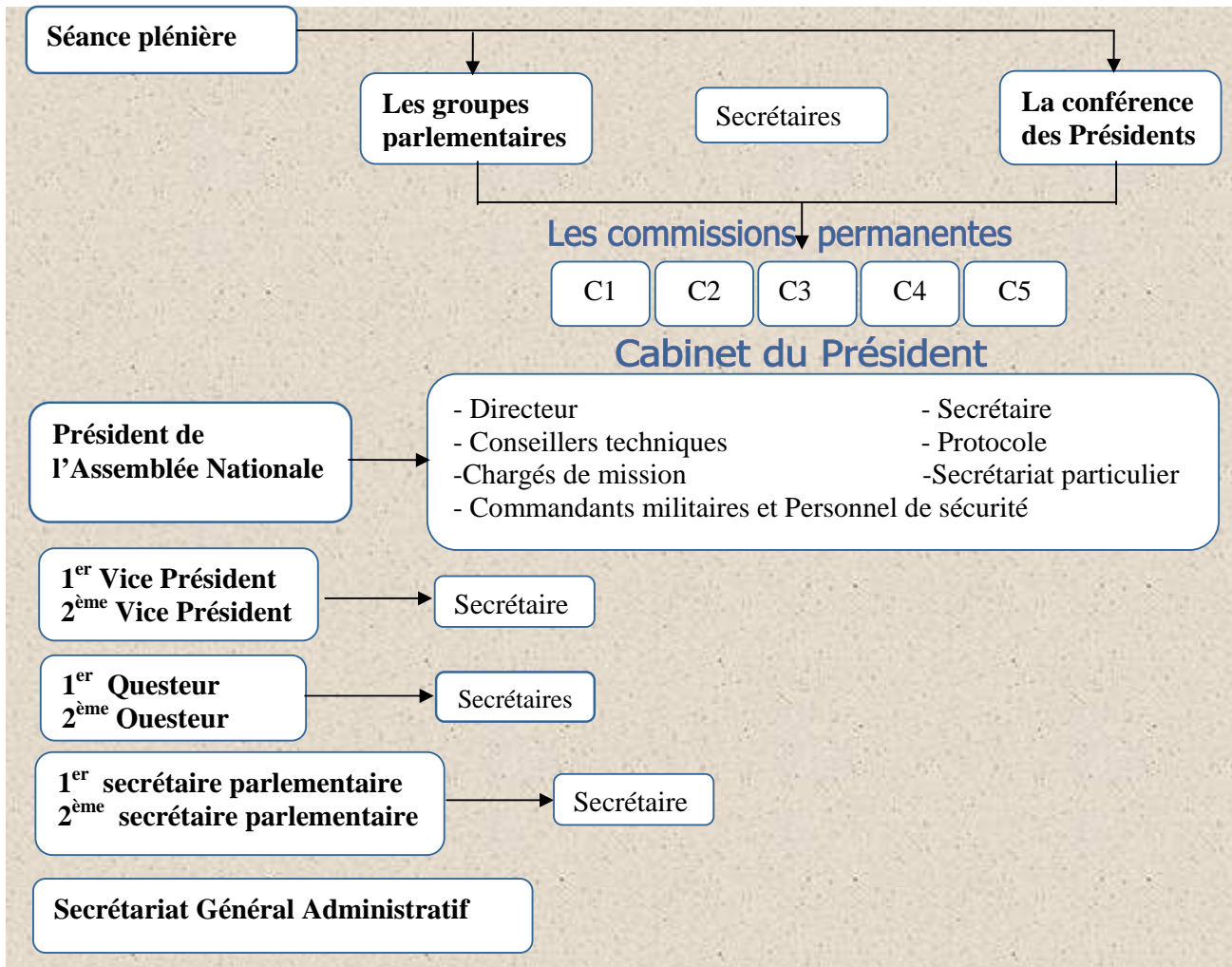
Toutes contributions ou suggestions sont les bienvenues pour améliorer ce travail.



# ANNEXES

## **ANNEXE 1 : Organigrammes de l'Assemblée Nationale et du secrétariat général**

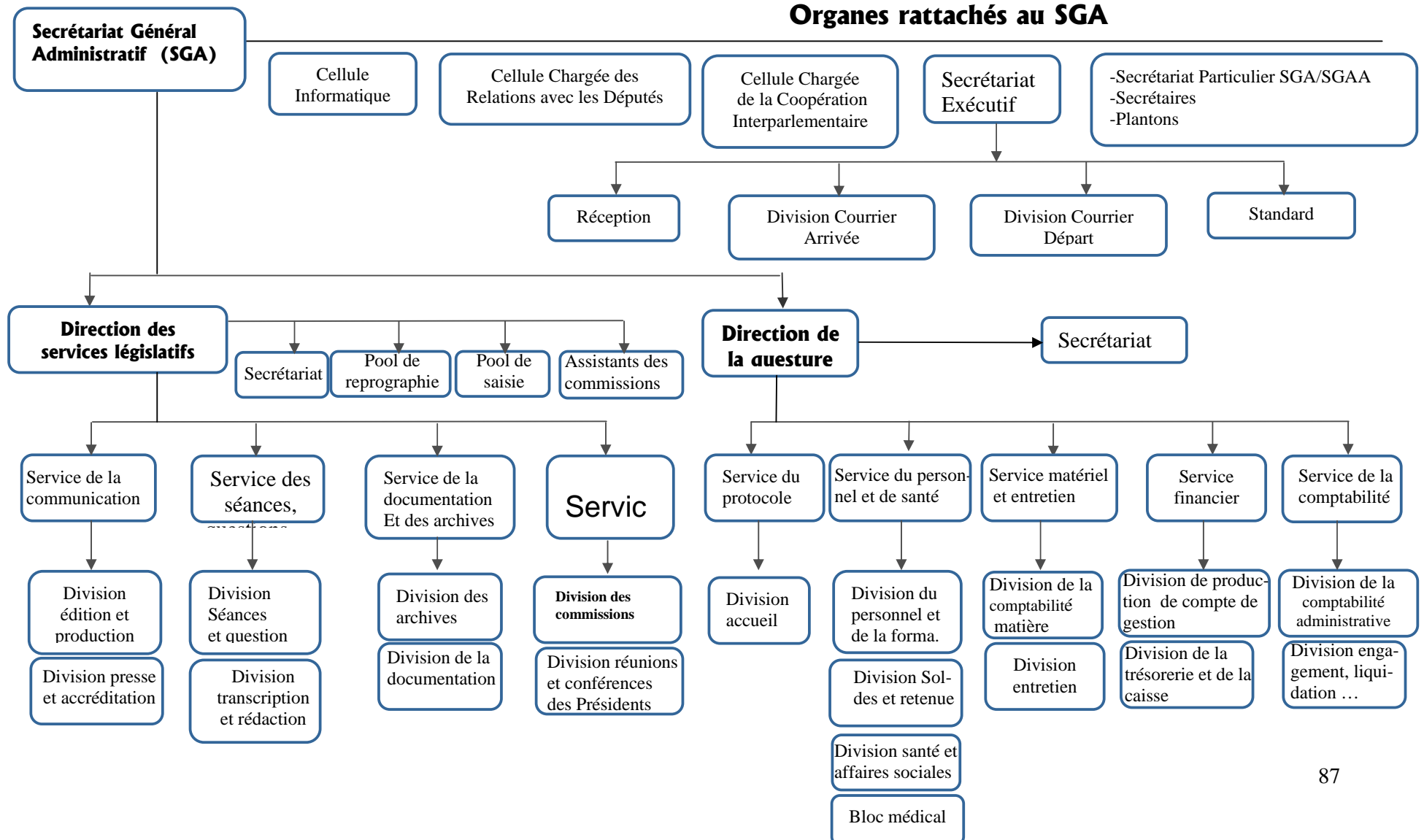
## Organigramme de l'Assemblée Nationale



### Légendes

- C1 : Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme
- C2 : Commission des Finances et des échanges
- C3 : Commission du Plan de l'Équipement et de la Production
- C4 : Commission de l'Éducation, de la Culture de l'Emploi et des Affaires sociales
- C5 : Commission des Relations Extérieures, de la Coopération au Développement, de la Défense et de la Sécurité

## Organigramme du SGA de l'Assemblée Nationale



## **ANNEXE 2 : Questionnaire d'enquête**

Porto-Novo, le... Novembre 2006

**Marius EWASSADJA**  
Stagiaire au service de la  
Documentation et des Archives

### **Questionnaire à l'attention des honorables députés**

**Dans le cadre de la réalisation de mon mémoire de fin de formation en Sciences et techniques de l'Information documentaire, je réalise un travail sur la coopération interparlementaire et l'apport du service de la documentation et des archives au renforcement de la coopération.**

A cet effet, je vous prierais honorable député, de bien vouloir consacrer quelques minutes de votre précieux temps, pour répondre au questionnaire ci-joint.

**Merci de votre contribution**

**Objectif : Mesurer l'impact du service de la Documentation et des Archives dans le processus de la coopération interparlementaire.**  
**NB : Le questionnaire rempli pourrait être déposé au Service de la Documentation et des Archives au plus tard le novembre 2006**

**EWASSADJA ADAHA Marius**

**02 BP 509 Cotonou-Bénin**

**Tél. 21 30 64 80/ 95 05 47 87**

**E-mail : ewasmars@yahoo.fr**

Nom et Prénom : (Facultatif)

Profession :

Commission parlementaire :

### Questionnaire

1- Connaissez-vous le service de la documentation et des archives de l'Assemblée Nationale ?

Oui

Non

2- Quelle est votre fréquence au service de la documentation et des archives ?

Jamais

Rarement

Souvent

3- Comment appréciez-vous les prestations du service de la documentation et des archives ?

Très Peu satisfaisant

Peu Satisfaisant

Satisfaisant

Très satisfaisant

4- Pouvez-vous nous dire en quoi le centre de documentation vous a été utile et à quelle(s) occasion (s)?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

5- Sinon, que pensez-vous que le gestionnaire pouvait faire pour se rendre plus utile à la communauté parlementaire?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

6- Effectuez-vous des missions à l'extérieur ? si oui répondez aux questions suivantes :



# Bibliographie

Les références bibliographiques suivantes ont été élaborées d'après le référentiel des mémoires.

## *Ouvrages de références*

Le Petit Larousse illustré 2004 en couleur. Paris Larousse, 2004  
CACALY Serge, (1997) : « *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation.* », Paris, Nathan

## *Monographies*

CAPAN. : « *Guide du député.* », Cotonou, SPEI Ave maria

CHAUMIER. Jacques (2000) : « *Travail et méthodes du documentaliste : pour une exploitation méthodique et optimale de l'information.* », Paris

Fondation Fried Naumann et l'Assemblée Nationale du Bénin (1995) : « *Première et deuxième législature (1995-1999).* », Cotonou, La Nation

GEMDEV (1994) : « *L'intégration régionale dans le monde : innovations et ruptures.* », Paris, Editions Karthala

LAUNDY, P. (1989) : « *Les Parlements dans le monde contemporain.* », Lausanne, Payot

MARCHANT. Claude (1991) : « *Nord-Sud : de l'aide au contrat pour un développement équitable.* », France, Syros Alternatives

Programme des Nations Unis pour le Développement et l'Assemblée Nationale (1998) : « *Le député et le Parlement béninois.* », Cotonou, Tunde

« **Rapports d'activités du Président de l'Assemblée Nationale de 1991 à 2006** » : Assemblée Nationale du Bénin

Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale

## *Articles de périodiques*

EGU. André et FABRE. Pierre (1998) : « **L'évolution des politiques d'aide au développement et la coopération décentralisée** », *Parlements et francophonie*, n°.105, PP.110-115

LEGENDE. Jaques (1998) : « **Les trente ans de l'AIPLF.** », *Parlements et francophonie*, n°. 105, PP. 5-7.

WAWERU. Ndendiri Samuel (2005) : « **La coopération interparlementaire à l'échelon des espaces géopolitiques : l'expérience de l'Afrique et du monde** », *Informations constitutionnelles et Parlements*, n°. 190, PP. 3-29

## *Mimographes*

BADET. G. Auguste (1995) : « **Action des Parlements nationaux dans les relations internationales. Cas du Bénin de 1991 à 1995.** ». Mimographe. Ecole Nationale d'Administration (Bénin)

DEGLA. Elodie (2001) : « **La Politique extérieure du Parlement béninois.** ». Mimographe. Ecole Nationale d'Administration (Bénin)

ELEGBEDE. Bertille (2004) : « **Etude pour la création d'un dépôt de préarchivage à l'Assemblée Nationale.** ». Mimographe. Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (Bénin).

GUEDEGBE. Bonaventure (2003) : « **Dictionnaire biographique des parlementaires béninois des deux premières législatures (1960-1964).** ». Mimographe. Ecole des Bibliothécaires et archivistes de Dakar

ZOMAHON. Sylvie (1998) : « **Actes du séminaire sous régionale sur Parlements et stratégies de communication.** ». Mimographe. Assemblée Nationale du Bénin.

## **Textes de loi**

Constitution de la République du Bénin

## *Ressources INTERNET*

Site des réseaux Noria

<http://noria.apf.francophonie.org/Benin-Assemblée-nationale-service.html>

Assemblée Nationale de la France

<http://www.senat.fr/international/sri.html> consulté le 03 Octobre 2006

L'Assemblée Nationale-les députés, le vote de la loi, le Parlement

<http://www.assemblee-nationale.fr/> consulté le 11 Octobre 2006

Assemblée Parlementaire de la Francophonie

<http://apf.francophonie.org/> consulté le 19 Novembre 2006

Assemblée Nationale du Bénin

<http://www.assembleebenin.org/> consulté le 23 Novembre 2006

Réseaux NEPAD/Parlements nationaux

<http://www.parlanepad.org/fr/ReseauNat.htm> consulté le 28 Novembre 2006

## Table des matières

Dédicaces.....	i
Remerciements.....	i
Liste des sigles et abréviations..	iii
Résumé.....	iv
Introduction.....	01
<b>Première partie : Etude diagnostique du service de la documentation et des Archives de l’Assemblée nationale.....</b>	<b>01</b>
Chapitre préliminaire : Présentation de l’Assemblée Nationale et méthodologie de l’étude.....	...
...03	
Section I : Restitution des observations de stage et ciblage de la problématique.....	05
ParagrapheI : Présentation de l’Assemblée Nationale et Etat des lieux.....	05
<i>III- Historique et présentation de l’Assemblée Nationale.....</i>	<i>05</i>
A- Historique de l’Assemblée Nationale.....	05
B- Présentation de l’Assemblée Nationale.....	07
1- Organisation.....	07
a- La plénière.....	07
b- le Président de l’Assemblée Nationale.....	08
c- Le Bureau de l’Assemblée Nationale.....	08
d- les commissions.....	08
e- Les groupes parlementaires.....	09
f- La Conférence des Présidents.....	10
g- Les services administratifs.....	10
2- Rôle et fonctionnement.....	10
a- La fonction législative.....	10
b- La fonction de contrôle de l’action gouvernementale.....	11
3- Fonctionnement.....	12
II- Etat des lieux .....	12
A- Les ressources du service de la documentation et des archives.....	12
1- Les ressources matérielles.....	12
2- Les ressources financières.....	12
3- Les ressources humaines.....	12

*4- Les ressources documentaires.....13*

**B- Les prestations du SDA.....13**

C- Inventaire des problèmes du SDA et de la cellule chargée de la coopération.....13

Interparlementaire .....14

Paragraphe II : Ciblage et vision globale de résolution de la problématique.....14

A- Clarification conceptuelle.....14

**1-Information.....14**

**2- Documentation .....14**

**3- Archives .....14**

**4- Le Parlement .....15**

**5- Coopération .....16**

**B- Relation entre coopération et information.....18**

II- Problématique.....18

Section II : Objectifs et méthodologie adoptée.....19

Paragraphe I : Objectifs.....19

II- Objectif

général.....19

III- Objectifs spécifiques .....19

Paragraphe II : Hypothèses et revue de littérature.....19

III- Hypothèses.....19

IV- Revue de littérature.....20

**CHAPITRE I- Diagnostic du Service de la documentation et des Archives.....21**

Section I : Etude comparative.....26

**Paragraphe I : Les indicateurs.....26**

II- Tableau de comparaison des fonds documentaires, produits documentaires et prestation.....26

II- Tableau de comparaison du personnel, équipement bureautique et place dans l'organigramme .....28

**Paragraphe II : Analyse des tableaux .....30**

**I- Fonds documentaires.....30**

**II- Produits documentaires.....30**

**III- Prestations .....30**

**IV- Personnel.....30**

**V- Equipement bureautique .....31**

Section II : Collecte des données .....31

**Paragraphe I : Préparation et réalisation de la collecte .....31**

**I- préparation .....31**

**II- Réalisation.....31**

**Paragraphe II : Présentation et limites des données.....32**

**I- Présentation des données.....32**

<b>II- Limites des données.....</b>	<b>32</b>
<b>Chapitre II : Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic.....</b>	<b>33</b>
<b>Section I : Analyse des données et vérification des hypothèses.....</b>	<b>34</b>
Paragraphe I : Analyse des données .....	34
Paragraphe II : Vérification des hypothèses.....	37
<b>Section II : Diagnostic établi.....</b>	<b>37</b>
Paragraphe I : Contenu.....	37
Paragraphe II : Limites.....	37
<b>Section III : Approches de solutions.....</b>	<b>38</b>
Paragraphe I : Le service de la documentation et des Archives .....	38
Paragraphe II : Conditions de mise en œuvre .....	38
I- Recommandations à l’endroit des autorités.....	38
II- Recommandations à l’endroit du personnel.....	39
<b>Deuxième partie : Dossier documentaire sur la coopération .....</b>	<b>40</b>
<b>Chapitre I : Les canaux des relations extérieures du Parlement et les organisations interparlementaires d’intégration régionale.....</b>	<b>42</b>
<b>Section I :Les canaux des relations extérieures du Parlement.....</b>	<b>42</b>
Paragraphe I : les audiences.....	42
Paragraphe II : Les visites d’amitié.....	42
Paragraphe III : Les groupes d’amitié interparlementaires.....	42
<b>Section II : Organisations interparlementaires d’intégration régionale .....</b>	<b>43</b>
Paragraphe I : L’Union des parlements africains (UPA), le CIP/UEMOA, et le parlement de la CEDEAO.....	43
I- L’union des parlements africains (UPA) .....	43
II- le CIP/UEMOA.....	44
III- le parlement de la CEDEAO.....	44
Paragraphe : Les institutions à caractère politique économique ou culturel et les institutions à caractère universel.....	44
I- Les institutions à caractère politique ou culturel.....	44
A- Le dialogue parlementaire afro- arabe.....	44
B- L’Assemblée paritaire ACP/UE.....	45
C- L’Assemblée internationale des parlements de langue française (AIPLF) .....	45
D- Le réseau africain des personnels des parlements (RAPP) .....	46
II- Les institutions à caractère universel .....	46
A- L’Union interparlementaire (UIP) .....	46
III- Les autres formes de regroupements interparlementaires.....	46
A- Le groupe mondial des parlementaires pour l’habitat.....	47
B- Le forum des parlementaires africains et arabes sur la population et le développement .....	47

**Chapitre II : La coopération interparlementaire pendant les première et deuxième législature.....48**

**Section : Les quatre législatures.....49**

**Paragraphe I : La première et la deuxième législature.....49**

**I- La première législature.....49**

**A- Le plan politique et les dons.....49**

    1- Bilan au plan politique.....49

    2- Les fruits de la coopération interparlementaires : les dons.....50

**B- Les formations et les postes occupés.....50**

    1- Les formations.....50

    2- Les postes occupés.....50

**Paragraphe II : Analyse et commentaire des données et les missions pendant les deux premières législatures.....54**

**I- Analyse et commentaire des données.....54**

**A- Analyse sur le plan politique et les dons.....54**

    1- Le plan politique.....55

    a- Commentaire.....55

    2- Analyse sur les dons.....55

    a- Commentaire.....55

**B- Analyse sur les formations et les postes occupés.....55**

    1- Analyse sur les formations.....55

    a- Commentaire.....55

    2- Analyse sur les postes occupés.....55

    a- Commentaire.....55

**II- Les grands axes de coopération pendant les troisième et quatrième législatures .....56**

**A- Les grands axes de coopération .....56**

    1- la troisième législature.....56

    2- la quatrième législature.....56

**Section II : Les missions de la première et deuxième législature.....57**

**Paragraphe I : Répertoire des missions de 1991 à 1995.....57**

**A- Commentaire.....61**

**Paragraphe II : Répertoire des missions de 1995 à 1999.....67**

**A- Commentaire.....67**

**Conclusion générale.....68**

**Bibliographie.....70**

**Annexes**

*Importance de la documentation pour la coopération interparlementaire : étude diagnostique du SDA et réalisation de dossier documentaire sur la coopération*